

Rythmes scolaires : le rejet s'amplifie

Une dislocation totale, c'est ce dont témoignent les enseignants, personnels et parents confrontés à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Dans les 18 % de communes qui l'ont imposée à cette rentrée, ce sont désormais les maires qui définissent l'organisation du calendrier scolaire : c'est le « projet éducatif territorial » (PEdT) au cœur du décret et de la loi Peillon de refondation de l'école. Conséquence : les salles de classe, qui étaient réservées à l'instruction, sont maintenant aussi utilisées pour toutes sortes d'activités prises en charge par toutes sortes d'intervenants, avec des horaires variant d'une école à l'autre. Le gouvernement voudrait imposer cette réforme, reliée à son projet d'acte III de la décentralisation, à toutes les écoles de toutes les communes à la rentrée 2014. Ce serait la fin de l'Education nationale. C'est cela que l'ensemble des députés PS, Front de gauche et Verts ont voté à l'Assemblée nationale.

A Paris, où le maire PS, Bertrand Delanoë, a fait passer son projet en force, le chaos et le rejet sont tels que lors d'une conférence de presse le 30 septembre, le secrétaire départemental de Paris du SNUipp-FSU a affirmé que « la plupart des écoles parisiennes peuvent être symbolisées par une cocotte-minute », où « les tensions » s'exacerbent, ajoutant : « Nous sommes en train de débattre » de « l'utilité de demander ou non la suspension immédiate du nouvel aménagement des rythmes scolaires » et des « meilleures actions à mettre en place (pétitions, rassemblements, grève...) ». Mais le secrétaire général du même syndicat, Sébastien Sühr, interrogé par *L'Humanité* (1^{er} octobre) : « La question d'une suspension de la réforme se pose-t-elle ? », répond : « Non, ce n'est pas d'actualité. Il faut penser aux parents qui se sont organisés (...). On ne peut pas leur dire qu'on arrête tout. »

Idem pour les communes. » A Paris comme à Aubervilliers (en Seine-Saint-Denis), ne doit-on pas dire, au contraire, qu'il faut que cela s'arrête, comme le veulent enseignants, animateurs et parents ? A Aubervilliers justement, les enseignants viennent d'imposer l'unité de tous leurs syndicats dans un appel à la grève et à un rassemblement à la mairie le 3 octobre (qui s'annoncent extrêmement massifs) pour la suspension immédiate de la réforme. Rien n'est encore joué.

Laurence Fayard

Photo DR



Devant la mairie d'Aubervilliers, le 27 septembre.

Nouveaux rythmes scolaires à Aubervilliers (Seine-Saint-Denis) : grève et rassemblement le 3 octobre à la mairie à l'appel de tous les syndicats d'enseignants du premier degré

‘Nous voulons la suspension immédiate de la réforme des rythmes scolaires’

Entretien avec un enseignant syndicaliste

Reportage

Aubervilliers fait partie des 18 % de communes qui ont mis en place la réforme des rythmes scolaires du ministre Peillon dès cette rentrée. Comment cela s'est-il passé ?

Ce qui est frappant, c'est que, malgré l'opposition des enseignants, du personnel et des parents, le maire PS de la ville a décidé d'appliquer à marche forcée les nouveaux rythmes scolaires et d'imposer son projet. Le 10 juillet dernier, il a adressé une lettre ouverte au ministre Peillon dans laquelle il lui fait allégeance, explique sa détermination à mettre en œuvre la réforme dès 2013, mais déplore également les problèmes qu'il rencontre. Il avoue en effet : « La grande difficulté à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui est que nous n'avons pas su convaincre une majorité d'enseignants du bien fondé de cette démarche. Après de nombreuses réunions d'échange, de négociation, d'explication, nous faisons face à une contestation permanente qui menace la réussite du projet de plusieurs manières. » Il ne croit pas si bien dire !

Tous les syndicats d'enseignants du primaire de la ville (SNUipp-FSU, Snudi-FO, CGT Educ'action, SUD Education) appellent, le 3 octobre, à un rassemblement à la mairie et à la grève pour la suspension de la réforme. Comment en êtes-vous arrivés là ?

Vu la dislocation totale engendrée par la mise en place de la réforme à Aubervilliers, un syndicat a pris la décision d'appeler à une demi-journée d'information syndicale le 25 septembre après-midi. Des collègues représentant quatorze écoles sur trente-et-une, appartenant à différents syndicats et non syndiqués, y ont participé et ont pris part à la discussion pendant deux heures, malgré la grande fatigue de tous. Un constat s'est imposé : les collègues sont au bord de la « rupture », la réforme engendre une dégradation considérable des conditions d'apprentissage des élèves, de graves risques pour la sécurité des élèves et des personnels, ainsi

qu'une inquiétude quant à la responsabilité des enseignants... De plus, la discussion a pris en compte le fait que les animateurs et les directeurs de centre avaient décidé la grève à partir du 26 septembre. L'assemblée a adopté une motion, à l'unanimité moins une abstention, appelant à un rassemblement devant la mairie le jeudi 3 octobre à midi, pour dire : « Suspension immédiate de l'application de la réforme. » La motion se prononce également « pour la grève unitaire sur l'ensemble des écoles d'Aubervilliers le jour du rassemblement ». Il a été décidé de la faire connaître dans toutes les écoles et à toutes les organisations syndicales.

Que s'est-il passé ensuite ?

Dès le jeudi 26 au soir, dix écoles annonçaient qu'elles seraient en grève et fermées le 3 octobre et qu'elles participeraient au rassemblement à la mairie. Le vendredi matin, cinq autres écoles annonçaient qu'elles seraient en grève le 3 octobre, et six autres, qu'une majorité des collègues seraient grévistes. Ce qui faisait déjà quinze écoles fermées et six partiellement fermées, c'est-à-dire la moitié des enseignants de la ville...

Mais le vendredi midi, un message signé de trois autres syndicats arrivait dans les écoles, qui se prononçaient pour le rassemblement en mairie, mais exigeant aussi « de l'équipe municipale un moratoire dans l'application de la réforme des rythmes scolaires, le temps de remettre à plat ».

Finalement, il y a quand même eu un appel commun de tous les syndicats enseignants de la ville à la grève et au rassemblement...

Oui, car le soir même s'est tenue une réunion intersyndicale, à laquelle tous les syndicats étaient présents, mais aussi des enseignants qui se sont invités. Ceux-ci ont pris la parole à plusieurs reprises pour demander clairement à tous les syndicats d'appeler à la grève pour la suspension. Les organisations syndicales se sont finalement mises d'accord sur : « Suspension

immédiate de la réforme, grève le 3 octobre, rassemblement en mairie. »

Ce mardi 1^{er} octobre, plus de 90 % de grévistes sont annoncés.

Au même moment, un rassemblement d'animateurs et de parents avait lieu devant la mairie, auquel participaient 300 personnes. Une exigence y était formulée par de nombreux participants : suspension de la réforme.

TÉMOIGNAGE

Une mère d'élève : « Nous avons adopté une motion à l'unanimité »

Tu as recueilli les témoignages de parents en colère contre la réforme des rythmes scolaires à Aubervilliers...

Oui, depuis la rentrée, ils s'accumulent. La première semaine, le jeudi, les enfants sont restés une heure et demie dans la cour de l'école, en plein soleil ; il faisait 33°. Le mardi, un enfant était tombé dans la cour lors d'un « jeu de balle » et s'était coupé à la main. L'animateur lui a donné... du papier toilette. Pendant une heure et demie, ma fille a eu comme activité le jeu qui consiste à se taper mutuellement dans les mains. Elle ne voulait pas aller à l'école le mercredi et m'a dit : « Maman, je peux aller voir le maire ? » Ce n'est pas la seule... Et il y a plus grave... Ce ne sont plus des élèves. Ils n'arrivent pas à se reconnaître dans l'école.

C'est la raison pour laquelle tu as présenté une motion pour la suspension lors de l'assemblée des parents d'élèves FCPE de ton groupe scolaire ?

Oui. Elle a été adoptée à l'unanimité, et ensuite par le bureau de l'union locale FCPE de la ville. Les parents, les enfants, les instits, les animateurs, les Atsem n'en peuvent plus. Il faut que cela s'arrête. Car après « l'organisation » de nouveaux rythmes scolaires, c'est, par commune, un projet éducatif territorial. C'est la fin de l'Education nationale.

Ce mardi 1^{er} octobre, plus de 90 % de grévistes sont annoncés.

LETTRE OUVERTE (EXTRAITS)

Les directeurs d'école du VI^e arrondissement de Paris s'adressent au maire PS, Bertrand Delanoë

“Le projet territorial produit au quotidien ses effets dévastateurs”

“**L**a mise en œuvre du projet territorial, dans son incohérence, produit au quotidien ses effets dévastateurs (...).

Monsieur le Maire de Paris, vous êtes-vous rendu compte qu'il n'y a aucun jour de classe dont l'heure de sortie soit identique à celle de la veille ? Nous sommes bien dans une absence totale de rythme scolaire, insupportable pour les enfants comme pour les adultes. Si les repères temporels assurent à l'enfant la permanence, la régularité, la stabilité, cette arhythmie radicale est donc contraire à tous les principes les plus élémentaires de la construction de l'enfant.

Pour aggraver l'échec annoncé du projet territorial, vous avez fait fi de la spécificité parisienne : l'exiguïté des locaux scolaires. Croyez-vous honnêtement que nos élèves se reposent lorsque, dans le temps de l'ARE (*aménagement des rythmes scolaires* — NDLR), ils seront hébergés voire parqués une heure et demie dans des lieux de fortune (...).

Avez-vous pensé à tous ces enseignants chargés de la transmission des savoirs, troublés, heurtés au fond d'eux-mêmes, lorsqu'ils doivent à la hâte quitter cette classe, leur classe,

celle de leurs élèves, à quinze heures, la laisser à des animateurs qui, par manque d'espace, vont investir leurs classes ? Dans leur salle de classe, dans ce même lieu où quelques instants plus tôt, ils enseignaient. Ils s'en vont errer, on ne sait où, à la recherche d'un endroit où préparer leur classe du lendemain.

Il nous semble que ce projet territorial participe à la destruction de cette fameuse clôture symbolique qui permettrait encore à la classe de garder son identité (...).

“L'indifférenciation des lieux est signe de confusion pour l'enfant”

L'indifférenciation des lieux est signe de confusion pour l'enfant.

Non, les activités périscolaires, malgré toute leur pertinence, la qualité qu'elles pourraient donner à voir ne seront jamais de l'ordre des activités scolaires : elles concernent l'enfant, pas l'élève ; elles ne sont pas de même nature, même si elles sont complémentaires. Non pas qu'il faille construire une dichotomie obtuse entre l'école et les activités périscolaires,

mais parce qu'il faut bien que les élèves construisent leur propre représentation de la classe, comme le lieu symbolique, sacré diront certains, celui de la transmission des savoirs.

En oblitérant cette évidence, (...) on ne peut que troubler la représentation de la classe pour l'élève et participer à sa perte d'identité.

Oui, le projet territorial est générateur de confusion, de perte de repères spatiaux-temporels pour l'enfant qui parfois ne comprend plus trop ce que veut dire “aller à l'école”.

Il serait tellement facile de montrer du doigt et de porter le discrédit sur celles et ceux qui s'inquiètent aujourd'hui de tous ces bouleversements stériles (...).

Les directeurs d'école parisiens sont bien placés pour entendre toutes les voix, de celles et ceux qui s'étonnent, qui sont troublés, heurtés et ne comprennent pas comment nous en sommes arrivés à un tel degré de non-sens.

Ne pas vous le dire, ne pas vous le crier jusqu'à ce que vous finissiez par l'entendre, serait pour nous une faute encore plus grave ; pour nous qui assurons l'éducation des enfants et en assumons la fière responsabilité. »

Boves (Somme)

Révolte des parents contre la réforme des rythmes scolaires

Correspondant

La municipalité de Boves est l'une des rares de la Somme à avoir décidé dès cette année la réforme des rythmes scolaires. Les « activités » se tiennent tous les jours de la semaine. Les cours se terminent à 11 h 45. En comptant le repas de midi et les trois quarts d'heure d'activités quotidiens, ils reprennent à 14 h 15. « *Des maternelles ne font plus leur sieste* », indique un parent. Une institutrice explique : « *L'après-midi, il nous faut au moins un quart d'heure pour reconcentrer les enfants.* » De nombreux parents s'alarment du fait que les enfants qui prennent leur petit-déjeuner à 7 heures, ne mangeront pas avant 13 heures. En effet, deux groupes d'enfants sont formés, pendant que l'un se restaure, l'autre est en « activités », ce qui fait que la moitié des enfants ne déjeunent pas avant 13 h 15. « *Nos enfants servent de cobayes* », lance un parent. Très remontée, une mère ajoute : « *Nos enfants sont fatigués.* » Une institutrice renchérit : « *Les enfants sont moins concentrés.* » Une mère de famille s'insurge : « *Mon fils, jusqu'ici, adorait aller*

à l'école, ce n'est plus le cas, il dit en avoir marre de faire tous les jours trois quarts d'heure de balle au pied. »

Un père s'énerve : « *C'est irresponsable de faire faire du sport à des enfants avant de manger, c'est dangereux pour leur santé.* »

Ils étaient une centaine de parents à participer, le 26 septembre, à une réunion à la salle des fêtes avec le maire. Jusqu'ici, celui-ci refusait de les recevoir, arguant qu'il avait le soutien de la FCPE.

Des parents exaspérés ont lancé une pétition. En quelques jours, ils ont recueilli 300 signatures, dans une ville de 3 000 habitants !

Devant cette mobilisation sans précédent, l'inspecteur d'académie est intervenu pour exiger du maire qu'il reçoive les parents. Mais il a maintenu sa réforme, et de manière provocatrice a dit aux parents :

« *Si vous voulez, je peux mettre les activités à 15 h 30, mais à ce moment-là, ce sera payant.* »

Mais les parents ne l'entendent pas ainsi.

Ils veulent que tout cela cesse, pour que tous les enfants puissent suivre leurs cours avec leurs instituteurs. ■

XIV^e arrondissement de Paris

Témoignage d'une institutrice de maternelle

“Il n'y a rien à améliorer ou réécrire dans cette réforme... C'est retrait, abrogation !”

“**C**omment voulez-vous que l'on enseigne, dans l'état d'épuisement permanent où nous sommes depuis le vendredi 6 septembre, première semaine des trente-six semaines de classe à venir ? J'ai l'impression d'aller travailler à la mine, sous la contrainte et la fatigue physique et nerveuse. C'est nouveau ! Nous n'avions jamais ressenti cela auparavant, c'était un métier passionnant, indépendant, riche. Mais maintenant, on doit le faire au prix de notre santé.

Nos salles de classe et dortoirs et préau sont utilisés pour l'aménagement des rythmes scolaires, avec des conséquences dramatiques. On est chassé de nos classes deux fois par semaine. Comment voulez-vous que l'on se concentre, recentre, prépare notre travail, notre classe, notre pensée, notre énergie ? Au bistrot ? (...)

Et les élèves dans tout ça ? Ils sont hyper énervés, bruyants, la classe du jeudi est insupportable à faire ; c'est, pour un petit enfant qui auparavant dormait le troisième

jour, le quatrième jour consécutif où il doit se lever à 7 heures du matin. Il ne faut pas avoir fait Sciences po ou l'ENA pour prévoir et comprendre cela (...). Bref, pour certains élèves : sieste entre 13 h 50 (eh oui ! la maîtresse a mis vingt bonnes minutes à apaiser le dortoir, car elle sait faire, c'est son métier...) et 14 h 15, car il faut les réveiller, les faire passer aux toilettes, les habiller pour 14 h 45 (donc tout cela en trente minutes avec trente élèves de 2 à 3 ans pour qui ce sont les premiers jours de leur vie en collectivité) pour ensuite descendre l'escalier et être prêt à l'ouverture des portes de l'école à 14 h 50. Qui dit mieux ? Qui fait mieux ? Qui va gagner la course ? Dites cela aux parents, au ministre.

C'est la joie et la course en maternelle, mais c'est la réalité du terrain, et il n'y a rien à “améliorer” ou “réécrire” (pour gagner quoi ? Cinq minutes de sommeil pour l'enfant ?).

C'est retrait, abrogation ! Cette réforme est monstrueuse, Monsieur le Ministre. »

ÉDITORIAL

Aveugle et sourd

Daniel Gluckstein
Secrétaire national du POI

C'est une véritable déculotée que vient d'essayer, ce 29 septembre, le parti au pouvoir au Portugal. Il faut dire que les élections municipales se sont déroulées sous l'œil de la troïka (Union européenne-Banque centrale européenne-FMI) venue à Lisbonne dicter de nouveaux plans destructeurs.

En France, selon un sondage, 10 % des électeurs envisagent de voter aux élections municipales de mars prochain pour « *apporter leur soutien au président de la République* ». Donc 90 % n'envisagent pas de motiver leur vote par un quelconque soutien à François Hollande.

Et pourtant, aveugle et sourd, le gouvernement poursuit. A Bruxelles, vendredi dernier, Moscovici a soumis aux autorités européennes un budget d'austérité d'une brutalité sans précédent (il en fut félicité par le commissaire européen).

Dans la foulée, Ayrault nomme une « mission » sur les collectivités locales avec mandat d'aggraver l'asphyxie financière des communes.

Quant à l'Assemblée nationale, elle est sommée de voter au pas de charge la contre-réforme des retraites, l'acte III de la décentralisation instaurant les métropoles...

Aveugle et sourd, donc, le gouvernement poursuit.

L'idée, martelée à l'envi, est que, de toute façon, il n'y a pas d'issue, que la droite au pouvoir ne ferait pas mieux que la gauche car, comme elle, elle est subordonnée à l'Union européenne. Et puis, contester à l'excès la politique du gouvernement serait ouvrir la voie à l'extrême droite : donc pas d'autre issue que de soutenir malgré tout le gouvernement de « gauche » (1).

Ce gouvernement ne veut ni voir ni entendre l'exaspération qui monte de toutes parts, et qui de plus en plus, tend au rejet.

Pas d'issue ?

Une issue politique se dessine pourtant, à partir de la résistance des élus qui n'acceptent pas la liquidation des communes et leur absorption par les métropoles ; à partir de la résistance des travailleurs et des militants qui, quels que soient les obstacles, n'entendent pas laisser passer la réforme des retraites ; à partir de la résistance des parents et des enseignants contre l'application de la loi Peillon ; à partir de la résistance, sous toutes les formes, contre les mesures d'austérité et les contre-réformes.

Ce mouvement en profondeur met à l'ordre du jour, partant de l'urgente nécessité de répondre aux revendications réelles et besoins de la classe ouvrière et de la population, une exigence : la rupture avec les dictats de l'Union européenne, c'est-à-dire du capital financier.

Pour le Parti ouvrier indépendant, l'issue politique est là, qui conduit à l'union libre des peuples et des nations libres de toute l'Europe rompant avec les institutions de l'Union européenne.

C'est pour faire valoir cette perspective politique et pour en débattre que le POI se construit comme parti ouvrier indépendant, point d'appui pour l'aide à la réalisation de l'unité dans la lutte de classe, point d'appui pour l'aide à la réalisation de l'unité pour sauver les communes et reconquérir la démocratie politique.

(1) Ce qui amène par exemple *L'Humanité* à écrire à propos du budget que « *même la droite n'avait pas osé* », dénonçant « *une cure de rigueur historique* »... pour conclure sur l'appel de Pierre Laurent au « *rassemblement de toute la gauche* » (PS compris) dès le premier tour des municipales.

**Communiqué
des organisations syndicales
CGT, FO, FSU et Solidaires
d'Ile-de-France**

“Refus de la contre-réforme des retraites : tous ensemble dans l'unité les 10 et 15 octobre 2013 !”

« La mobilisation reste nécessaire, indispensable sur le projet gouvernemental de contre-réforme des retraites !

En effet, malgré les fortes manifestations unitaires du 10 septembre dernier, le gouvernement persiste dans sa volonté d'allonger une nouvelle fois la durée de cotisation pour avoir accès à la retraite (43 ans pour les salariés nés à partir de 1973) ! C'est le prolongement et l'aggravation des contre-réformes précédentes.

Ce projet est injuste, inacceptable, il conduirait à un appauvrissement des futurs retraités (notamment les femmes) et interdirait l'accès au système de retraite pour les jeunes !

Les organisations syndicales prendront contact avec les organisations syndicales lycéennes et étudiantes, pour leur proposer de participer à ces rendez-vous et poursuivre la mobilisation. Une autre réforme des retraites est possible. La retraite à 60 ans, les départs anticipés pour travaux pénibles dès 55 ans, tels que cela existe dans de nombreux statuts et conventions collectives : voilà des propositions qui vont dans le bon sens !

Le financement des retraites nécessite de construire des alternatives par l'apport de ressources nouvelles, tout particulièrement en améliorant le pouvoir d'achat des salariés et en créant des emplois. Il est urgent d'augmenter l'ensemble des salaires, du privé comme du public, ce qui impose d'en finir avec le gel du point d'indice et de revaloriser l'ensemble des salaires.

Pour changer de cap et faire face à la situation, il faut rompre avec les politiques d'austérité imposées par le TSCG et s'attaquer efficacement au coût du capital. Le débat parlementaire qui s'ouvre le 7 octobre sur le dossier retraite doit être l'occasion pour les salariés de se faire entendre.

Déjà, des appels unitaires à se mobiliser existent dans les départements.

Les organisations syndicales CGT, FO, FSU et Solidaires d'Ile-de-France appellent à participer à un rassemblement interprofessionnel qui sera ponctué par une conférence de presse qui se tiendra devant le ministère du Travail (métro Varenne) **le jeudi 10 octobre à partir de 12 h 30.**

Enfin, les organisations syndicales signataires organiseront une journée de mobilisation avec un rassemblement et une manifestation régionale **le mardi 15 octobre à 12 h 30, au départ de Saint-Augustin, à l'appel de la CGT, FSU et Solidaires, pour rejoindre le rassemblement unitaire, initié par FO, sur le pont de la Concorde, face à l'Assemblée nationale.**

Montreuil, le 30 septembre 2013

“Le gouvernement persiste dans sa volonté d'allonger une nouvelle fois la durée de cotisation pour avoir accès à la retraite ! Ce projet est injuste, inacceptable”

Une addition insupportable !

● “Budget” de la Sécurité sociale : “Historiquement bas” !

Nicolas Bernard

« Historiquement bas ». Ce n'est pas nous qui le disons, mais *Le Quotidien du médecin*. En fixant à +2,4 % le pourcentage de progression de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie, le gouvernement est candidat à un triste record : jamais un gouvernement n'avait osé entreprendre un plan d'économie aussi brutal.

Une précision : la notion “d'augmentation” de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie (ONDAM) repose sur une tromperie. Les dépenses d'assurance maladie évoluent forcément en hausse d'une année sur l'autre. Leur progression naturelle est d'au moins 4 %.

Dès lors, tout pourcentage d'augmentation inférieur à 4 % représente, en réalité, une diminution des dépenses par rapport à l'existant. La progression de l'ONDAM pour 2014, annoncée par Marisol Touraine et Jean-Marc Ayrault, est donc bien « historiquement basse » comme le montrent les chiffres suivants : 2009 : +3,3 % ; 2010 : +3 % ; 2011 : +2,9 % ; 2012 : +2,5 % ; 2013 : +2,7 % ; 2014 : +2,4 %. Depuis 1996 (*voir encadré*), les gouvernements se livrent à un véritable pillage de la Sécurité sociale, que nous, salariés, finançons, pour récupérer les milliards d'euros dont ils ont besoin pour réduire le déficit public (1). C'est une attaque tous azimuts contre la Sécurité sociale.

UNE ATTAQUE CONTRE LES SOINS, NOTAMMENT À L'HÔPITAL

Le gouvernement annonce un plan d'économies drastiques à l'hôpital (une baisse de 500 millions d'euros de plus qu'en 2013, où l'hôpital avait déjà dû économiser 600 millions). Non content de poursuivre la politique d'austérité par la réduction des budgets, qui entraîne fermeture de lits et de services, le gouvernement veut remplacer l'hospitalisation par d'autres formes de soins. Au mépris de la sécurité des malades, il prétend que la chirurgie doit être « ambulatoire », que l'hos-

pitalisation doit être « à domicile ». Bref, c'est « l'hôpital sans lits », prôné à Paris pour fermer les services des urgences.

UNE ATTAQUE CONTRE LES MALADES

Les malades sont incités à se rendre à l'hôpital avec leur propre véhicule ! Sordides économies pour pouvoir baisser les cotisations patronales.

UNE ATTAQUE CONTRE LES ALLOCATAIRES

Le gouvernement a promis aux patrons qu'il diminuerait les cotisations d'allocations familiales (AF). Faut-il rappeler qu'en 1945, les cotisations d'AF, versées par les seuls employeurs, s'élevaient à 16 % du salaire, ce qui a permis de verser les allocations familiales sans lesquelles des millions de familles n'auraient pas pu faire face aux dépenses ? La baisse des cotisations AF constitue un message tonitruant : tout pour les patrons, rien pour les familles ! En effet, dans le même temps, certaines prestations sont amputées sous couvert de « justice sociale ». C'est ainsi que des centaines de milliers de familles vont voir leurs impôts augmentés par la remise en cause du quotient familial, alors même que leurs prestations diminuent sous l'effet de la baisse des plafonds de ressources. Drôle de justice sociale qui attaque les salariés « moins pauvres » pour satisfaire les patrons !

UNE ATTAQUE CONTRE LES RETRAITÉS

Ces mesures s'ajoutent à la mise en œuvre, dès 2014, de la contre-réforme des retraites et, en particulier (le gouvernement s'en vante), du report au 1^{er} octobre de la revalorisation annuelle.

UNE ATTAQUE CONTRE LES SALARIÉS

Autre mesure : l'intégration dans le revenu imposable de chaque salarié de la participation de l'employeur aux régimes professionnels de complémentaire santé.

Au moment où l'article 1 de la loi transposant l'accord national interprofessionnel Medef-CFDT généralise la complémentaire santé d'entreprise, le projet de loi de financement de la Sécurité sociale prétend assujettir à l'im-

Le “budget” de la Sécu, une invention récente

Avant 1996, la Sécurité sociale n'avait pas de « budget ». L'idée même était absurde. La Sécurité sociale payait les prestations que la législation prévoyait ; il est impossible de fixer des limites financières aux remboursements, puisqu'on ne peut jamais prévoir ce que seront les dépenses.

C'est Alain Juppé qui a imposé, en 1996, les lois de financement de la Sécurité sociale et fixé comme tâche au Parlement de voter, chaque année, une enveloppe financière à ne pas dépasser.

Depuis, toutes les majorités ont poursuivi ce sale boulot consistant à « dégraisser » les dépenses de la Sécurité sociale au mépris des malades.

pôt la participation de l'employeur. De quoi s'agit-il ?

La participation de l'employeur aux contrats collectifs de complémentaire ne lui coûte rien :

— puisqu'elle est prélevée sur les mesures salariales,

— puisqu'elle est exonérée de cotisations sociales.

Et c'est le salarié qui devrait payer des impôts dessus ? Qui peut accepter une chose pareille ?

UNE ATTAQUE CONTRE LES PERSONNELS DE SÉCURITÉ SOCIALE

Un plan drastique d'économies est annoncé dans la gestion des caisses de Sécurité sociale. En clair, au moment où les assurances complémentaires obtiennent ce qu'elles veulent avec l'article 1 de la loi transposant l'ANI, la Sécurité sociale, dont les coûts de gestion sont les plus économiques qui soient, va être dévastée pour que le gouvernement récupère 500 millions d'euros. ■

(1) Il faut rappeler que c'est le traité de Maastricht qui a inclus la Sécurité sociale, financée par les salariés, dans les « dépenses publiques », permettant aux gouvernements de puiser dans les caisses de la Sécu.

● Chômage : derrière le “bug” de SFR, des statistiques qui ne veulent plus rien dire

Des milliers de chômeurs ont été radiés des listes de Pôle emploi en août, à la suite d'un dysfonctionnement de l'opérateur téléphonique SFR. Ils n'avaient pas reçu de SMS leur demandant de réactualiser leur situation ! Et le gouvernement persiste à se féliciter d'une prétendue baisse du chômage !

Le 25 septembre, les services de la statistique du ministère de l'Emploi ont fait connaître le nombre de personnes inscrites à Pôle emploi au mois d'août.

Pour la première fois depuis avril 2011, il est en chute : 50 000 de moins pour la seule catégorie A, par rapport au mois de juillet. Jamais, depuis treize ans, une baisse d'un tel niveau n'avait été enregistrée d'un mois sur l'autre dans les statistiques officielles. Bien que prudent, le gouvernement s'est bien entendu félicité de ce chiffre, y voyant la marque de sa politique. « *Il y a des résultats, on le voit bien* », a lancé François Hollande.

Cela tombait à pic. Le même jour, à l'occasion de la présentation de son projet de loi de finances pour 2014, le gouvernement a demandé aux syndicats gérant l'assurance chômage de réduire de 300 millions d'euros

le montant total des indemnités l'an prochain.

Seulement voilà : le document du ministère (1) est barré, sur sa première page, d'un « *avertissement* » : « *Les statistiques publiées ce mois-ci peuvent être affectées par une hausse d'une ampleur inhabituelle des sorties (des listes de Pôle emploi — NDLR) enregistrées pour défaut d'actualisation en août 2013.* »

“L'AMÉLIORATION DE LA SITUATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL SE CONFIRME”, OSE DIRE LE MINISTRE !

277 500 personnes ont ainsi été rayées des listes en août « *pour n'avoir pas actualisé (leur) déclaration de situation mensuelle* », précise le document, soit 77 500 de plus (+38,8 %) que le mois précédent.

Que sont devenues ces personnes ? Ont-elles, en plein mois d'août, retrouvé du travail ? Il est permis d'en douter (2).

« *Sans cet énorme saut, on aurait eu une hausse de l'ordre de 10 000 ou 20 000 personnes* », estime une économiste de l'Office français de la conjoncture économique (OFCE), citée par l'AFP.

Et puis, patatras, on apprend le 30 septembre

que des milliers de chômeurs ont, en fait, été radiés par erreur, avec perte temporaire de leurs indemnités en prime ! En effet, SFR est chargé par Pôle emploi de les relancer par SMS pour qu'ils actualisent leur situation. Il est scandaleux qu'une société privée puisse ainsi, par ses dysfonctionnements, influencer sur le comptage et l'indemnisation des chômeurs. Cela n'empêche pas le ministre du Travail, Michel Sapin, de pérorer : « *Même après la prise en compte de cet incident, l'amélioration de la situation du marché du travail se confirme en août.* »

Il y avait, selon les chiffres officiels du 25 septembre, 3,24 millions de chômeurs en août pour la seule catégorie A, et 5,40 millions toutes catégories confondues, soit, respectivement, 221 000 et 307 000 de plus que douze mois auparavant. Malgré les radiations en masse des listes de Pôle emploi...

Yan LEGOFF ■

(1) Dares Indicateurs, n° 58, septembre 2013.

(2) Sur les 549 300 sorties des listes de Pôle emploi en août, tous motifs confondus, seules 95 700, soit moins d'une sur cinq, sont officiellement enregistrées comme « *reprises d'emploi déclarées* ».

● Le budget de l'Etat présenté le 25 septembre

9 milliards d'euros de baisse des dépenses, un massacre !

Pour l'an prochain, le gouvernement opte pour 15 milliards d'euros de baisse des dépenses : 9 milliards concernant l'Etat et les collectivités locales, 6 milliards concernant la « protection sociale ».

Pour l'Etat, la ponction portera pour un tiers sur les dépenses de fonctionnement, un deuxième tiers sur les moyens des autres entités (collectivités locales et opérateurs publics) et le dernier tiers sur les investissements et interventions.

PARMI LES MESURES ANNONCÉES

— Fermeture programmée de sous-préfectures : la désertification s'accroît.

— Suppression de 13 123 postes dans les ministères dits non prioritaires. Depuis que Hollande est au pouvoir, le nombre de fonctionnaires dans ces ministères aura officiellement chuté de 28 768.

Exemple : en une décennie, 25 000 postes auront été détruits au ministère des Finances. Comment lutter contre la fraude ?

Autre exemple : le budget du ministère de l'Ecologie serait, quant à lui, en recul de 6,3 % l'an prochain !

Le gouvernement annonce en revanche la création de 11 000 postes dans l'Education nationale, la Justice et la Police-Gendarmerie. Ce qui ne préserve pas ces ministères de la déréglementation générale (lire ci-contre le cas du ministère de l'Education nationale).

— Baisse de 1,5 milliard d'euros (autant en 2015) des dotations de l'Etat aux collectivités locales (588 millions en moins pour les communes, 476 millions en moins pour les départements). Or les collectivités feront face à 2 milliards d'euros de dépenses supplémentaires : augmentation des cotisations retraite, réforme des rythmes scolaires, hausse de la TVA...

— Saignée pour un milliard d'euros dans les opérateurs publics (CNRS, Météo France...).

Les ménages paieront !

10 milliards d'euros d'allègements pour les entreprises... 11 milliards d'euros d'impôts et taxes de plus pour les ménages (23 milliards depuis le début du quinquennat).

Claude Brochard

Pour les ménages, ce projet de budget intègre les hausses votées auparavant, applicables le 1^{er} janvier 2014 : facture d'une dizaine de milliards d'euros, dont 6,6 milliards par l'augmentation des taux normal et intermédiaire de la TVA.

Pour 2014, à 191 milliards, la TVA, impôt le plus inégalitaire, reste la première ressource fiscale, devant l'impôt sur le revenu (81 milliards) et l'impôt sur les sociétés (60 milliards). En sus, a été annoncée la suppression de l'abattement fiscal relatif aux élèves en enseignement secondaire et supérieur. Les familles bénéficiaient d'une réduction d'impôt significative de 61 euros par enfant au collège, 153 euros par enfant au lycée et 183 euros par étudiant en université.

Par la suppression de ces déductions d'impôt, le gouvernement table sur une économie de 235 millions d'euros dès 2014. Les 2,2 millions de ménages concernés verront leurs impôts augmenter en moyenne de 144 euros. Un temps, on a cru que la mesure allait être abandonnée. Patatras, incognito, elle se retrouve dans le projet présenté par le gouvernement le 25 septembre. La bataille promet au Parlement !

Cela s'ajoute à la baisse du quotient familial. Son plafond était fixé à 2 000 euros par demi-part, le gouvernement le baisse à 1 500 euros. Un million trois cent mille ménages concernés, pour une ponction globale supplémentaire d'un milliard d'euros.

— Non-indexation du barème des aides au logement aux familles : 177 millions d'euros pris aux ménages déjà étranglés par le fardeau des loyers.

— Restriction à l'assurance maladie (*Ondam*, lire page 4).

— Gel de l'allocation de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE).

— Pour la future convention d'assurance chômage 2014-2015, les « partenaires sociaux » définiront les indemnités des demandeurs d'emploi, au vu de la « trajectoire financière ».

Claude BROCHARD ■

Ciel bleu pour les patrons...

Hollande tiendra-t-il sa promesse de pause fiscale ? Oui, mais seulement pour les entreprises !

Le pouvoir, sous couvert de crise, continue la même contre-réforme servie depuis trente ans.

L'application du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), voté fin 2012, rapportera pour les patrons 20 milliards d'euros d'allègements fiscaux à partir de 2015 (environ 10 milliards l'an prochain), soit l'équivalent de 4 % des rémunérations versées.

Une double logique est à l'œuvre : alléger le coût du travail au profit du capital et des actionnaires, réduire l'impôt progressif sur les riches.

Mesure après mesure, la « révolution fiscale » s'affirme : faire payer la dette par les citoyens. Cette stratégie, utilisée depuis les années 1980, a conduit à une réduction de 10 points de la part des salaires directs et différés dans le produit intérieur brut (PIB) de la France. ■

Il y aura encore le relèvement de cotisation retraite de 0,1 point. En outre, tous les salariés bénéficiant d'une complémentaire santé via leur entreprise paieront plus d'impôt. Arrivent bientôt les élections municipales et européennes. Des députés PS geignent. Pour faire passer la pilule, le barème de l'impôt sur le revenu sera à nouveau indexé sur l'inflation (0,8 %) et la décote, majorée de 5 % au-dessus de l'inflation, limitera l'impôt des plus bas revenus. Les députés PS plancheraient sur d'autres mesures... ■

Bernard, retraité : "Mon impôt a triplé !"

Le gouvernement Sarkozy avait décidé de supprimer par étapes la demi-part supplémentaire dont bénéficient les personnes vivant seules et ayant élevé un enfant. Cette mesure a été confirmée et poursuivie par le gouvernement Hollande, tout comme le gel du barème de l'impôt. Bernard, retraité dans la Sarthe, est dans ce cas. En résultat de ces mesures, écrit-il à notre journal, « mon impôt sur le revenu a effectivement triplé entre 2011 et 2013 ». Son imposition est passée de 479 à 1 299 euros, alors que le montant annuel de sa retraite, d'à peine plus de 22 000 euros en 2012, n'avait progressé que de 3,9 % en trois ans ! Et Bernard de conclure : « L'incrédulité, d'abord, puis la colère des contribuables recevant leur feuille d'impôt sont à la mesure du seuil qui a été franchi dans ce matraquage (...). Nul doute qu'elles contribuent à nourrir la situation explosive qui est en train de mûrir dans ce pays, et qui voit ce gouvernement frappé d'un tel discrédit. » ■

ÉCLAIRAGE

Des milliers de créations de postes à l'Education nationale ? Les discours, et la réalité

Nicole Fisher

Le Premier ministre vient d'annoncer que l'Education nationale, comme la Justice et la Police, échapperait à nouveau aux suppressions d'emplois.

Ce sont, dit le gouvernement, des ministères « prioritaires ». La loi de refondation de l'école a, quant à elle, programmé la « création de 54 000 emplois » sur la législature 2012-2017 dans l'Education nationale. Le ministre Peillon vient de préciser que les rentrées 2012, 2013 et 2014 totaliseraient 21 911 équivalents temps plein (ETP), soit 40 % de l'objectif programmé pour 2017. Mais que sont ces « emplois » ? Que sont ces équivalents temps plein ? Qu'en est-il au juste ?

Tout d'abord, un court retour sur la loi organique relatives aux lois de finances (LOLF).

L'unité de mesure des dépenses de personnel imposée par la LOLF et l'Union européenne n'est plus l'emploi budgétaire statutaire. Selon le « socialiste » Didier Migaud, le père de la LOLF, votée dans le plus grand consensus en 2001, il fallait se débarrasser de « contraintes très fortes pour la gestion du personnel, enserrée dans les règles formelles de l'autorisation d'emplois budgétaires ». Leur répartition corps par corps, grade par grade a donc disparu des projets de loi de finances. Seuls comptent le volume de la masse salariale et le plafond d'emplois à ne pas dépasser, mesurés en équivalent temps plein travaillé dans l'année (ETPT). Ce qu'il faut, c'est respecter le TSCG. Les « contraintes » dont il faut se débarrasser, ce sont les statuts des fonctionnaires.

SEPTEMBRE 2013, LA PREMIÈRE VRAIE RENTRÉE PEILLON

Le ministre avait annoncé la création de 6 700 équivalents temps plein (ETP) d'enseignants dans les écoles et les collèges publics. En réalité, ces 6 700 ETP ne sont

pas des postes de fonctionnaires. Ils correspondent à des tiers-temps effectués par 20 100 étudiants qui ont réussi leur première année de master et la première partie du concours organisé par Peillon en juin dernier. Ils devront, pour devenir stagiaires à la rentrée prochaine, réussir les épreuves d'admission du concours en juin 2014 et obtenir aussi leur master. Savez-vous combien ils gagnent ? 856 euros brut !

Ils ne sont pas les seuls contractuels. Il y a aussi ceux qui ont eu le concours mais pas leur master, ceux qui ont eu le master mais pas le concours ; il y a ceux qui étaient déjà contractuels et continuent de l'être ou attendent une nomination.

Il y a aussi 10 000 étudiants recrutés sur emplois d'avenir professeur, contrats aidés de droit privé, rémunérés 400 euros par mois pour douze heures d'activités éducatives. Bref, à la rentrée, il n'y a eu aucun poste d'enseignant fonctionnaire créé, stagiaire ou titulaire. Il y a eu, à l'inverse, développement considérable de la précarité.

ET À LA RENTRÉE 2014 ?

Le gouvernement a annoncé la création nette de 8 804 équivalents temps plein au sein du ministère de l'Education nationale. Le ministère a prévu 20 500 « enseignants stagiaires » qui travailleront à mi-temps. Ils seront payés à temps plein, mais toucheront 300 à 400 euros de moins que les actuels stagiaires. Ce ne sont pas des moyens en plus pour les élèves, il s'agit de compenser les départs en retraites.

Concernant les auxiliaires de vie scolaire qui accompagnent les enfants handicapés : sous prétexte d'un « métier nouveau », le gouvernement ne crée pas des postes de fonctionnaires pour les titulariser, mais des CDI à temps incomplet. Il y aura 6 000 emplois d'avenir professeur supplémentaires, 16 000 en tout. Il y aura 30 000 contrats aidés supplémentaires.

De plus en plus de précarité, de moins en moins de statut. ■

ET PENDANT CE TEMPS-LÀ



Bruxelles salue le projet de budget du gouvernement Hollande

Bruxelles, 26 septembre 2013 (AFP) — La Commission européenne a salué jeudi les grandes lignes du projet de budget de la France pour 2014 (...).

Le commissaire européen Olli Rehn s'exprimait devant la presse aux côtés du ministre français des Finances, Pierre Moscovici, venu le rencontrer à Bruxelles ce jeudi pour défendre le projet de budget 2014, présenté la veille en Conseil des ministres.

En échange d'un délai de deux ans accordé pour ramener son déficit dans les clous européens (sous la barre des 3 % de PIB), la Commission européenne avait exigé de la France qu'elle mette en œuvre des réformes et que son déficit soit à

3,9 % en 2013, 3,6 % en 2014 et 2,8 % en 2015. « Nous partageons la conviction que les réformes ambitieuses accomplies depuis un an doivent être poursuivies et renforcées, pour accroître le potentiel de croissance de l'économie et la compétitivité des entreprises françaises », a affirmé le commissaire européen.

La Commission rendra son avis définitif sur le projet de budget français et celui des autres pays de la zone euro le 15 novembre, dans le cadre d'une procédure inédite découlant d'une législation baptisée « two pack ». Elle va ainsi pouvoir demander à un Etat de la zone euro de revoir son budget, s'il ne convient pas à la Commission. ■

Travail le dimanche : Jean-Marc Ayrault entérine le coup de force des patrons

Le Premier ministre confie à l'ex-patron de La Poste la mission de proposer "un nouvel équilibre de la réglementation" en fonction "des spécificités des territoires"

Jeudi 26 septembre : le tribunal de commerce de Bobigny interdit l'ouverture le dimanche de quatorze magasins Leroy Merlin et Castorama en Ile-de-France, à la suite d'une demande faite par Castorama contre l'autorisation d'ouverture le dimanche accordée aux magasins de son concurrent Leroy Merlin.

Dimanche 29 septembre : les directions de ces deux enseignes décident d'ouvrir les quatorze magasins, bravant la décision de justice et au mépris d'une astreinte de 120 000 euros par jour et par magasin.

Le gouvernement convoque dans l'urgence une réunion à Matignon pour le lendemain. Une bonne nouvelle pour les deux enseignes. Le porte-parole de Castorama s'en réjouit : « Nous sommes contents que les choses avancent, cela fait cinq ans que nous avons des difficultés avec la loi actuelle. » Et celui de Leroy

Merlin se dit tout aussi « content de voir que le gouvernement a entendu ce qui s'est passé aujourd'hui. On espère qu'il va écouter nos solutions et aussi dialoguer avec nous ».

Jean-Marc Ayrault, loin d'exiger le respect de la décision de justice interdisant l'ouverture le dimanche, loin de dénoncer le coup de force des deux patrons du grand commerce, décide de confier une mission à Jean-Paul Bailly destinée à « clarifier le cadre juridique » du travail le dimanche.

Jean-Paul Bailly, l'ex-patron de La Poste, celui qui en a piloté la privatisation, celui sous la présidence duquel il y a eu le plus grand nombre de suicides de salariés, voilà celui que le gouvernement a choisi pour mener à bien cette opération. Dans une lettre de mission, le Premier ministre lui demande d'« examiner les faiblesses du dispositif actuel, éclairer les enjeux de l'ouverture de certains commerces le dimanche et faire des propositions au gouvernement ».

Dans cette lettre, Jean-Marc Ayrault commence par affirmer : « Le repos dominical est un principe essentiel (...). Le gouvernement refuse toute approche de banalisation du travail du dimanche : l'interdiction doit demeurer la règle. » Il précise ensuite : « La question des exceptions à ce principe général mérite cependant d'être réexaminée pour clarifier le cadre juridique et les pratiques actuelles. Je souhaite donc confier une mission sur la question des exceptions au repos dominical dans les commerces. »

Il s'agit donc d'une mission sur « la question des exceptions au repos dominical », c'est-à-dire sur leur extension.

Jean-Marc Ayrault poursuit : « Vous élaborerez des propositions, en examinant l'opportunité d'un

Jean-Marc Ayrault, loin d'exiger le respect de la décision de justice interdisant l'ouverture le dimanche, confie une mission à Jean-Paul Bailly destinée à « clarifier le cadre juridique » du travail le dimanche.



Malgré la décision de justice du tribunal de commerce de Bobigny, Leroy Merlin et Castorama ont ouvert leurs magasins le dimanche.

Photo DR

nouvel équilibre de la réglementation, permettant de garantir l'effectivité de la norme (...) et les spécificités des territoires, notamment franciliens. » Ainsi, au nom de la « spécificité des territoires », l'ouverture le dimanche serait légitime ! Etendre les exceptions, aller de dérogation en dérogation, c'est créer une situation où le cas particulier devient la règle générale, une situation où règne l'individualisation des rapports sociaux. Et à partir du moment où le Code du travail se rétrécit, le salarié est placé dans un cadre de surexploitation et de chantage permanent. Déjà, par la transposition dans la loi de l'accord ANI, en juin dernier, le gouvernement Hollande-

Ayrault s'est fait l'apporteur zélé des exigences patronales sur la flexibilité.

Avec le travail le dimanche, ce qui est en cause, c'est la répartition du chiffre d'affaires entre les enseignes qui ouvrent et celles qui n'ouvrent pas. Et il faudrait revoir le Code du travail au nom de la concurrence entre patrons du grand commerce ?

« La révision du Code du travail n'était pas prévue dans "la boîte à outils" de François Hollande », écrit le *Midi Libre*. On voit mal désormais comment elle pourrait y échapper. »

Il aura suffi pour cela d'un coup de force de deux enseignes du bricolage... **Marie STAGLIANO** ■

Le bilan en Italie, un an et demi après la libéralisation du travail le dimanche...

« La libéralisation du travail le dimanche par Mario Monti, au 1^{er} janvier 2012, n'a pas été un franc succès. Le décret *Salva Italia* garantit deux jours de repos tous les quatorze jours, prévoit une majoration salariale de 30 % et un plafond de 25 dimanches par an. Selon un premier bilan de l'organisation patronale *Confesercenti*, la dérégulation aurait entraîné la fermeture de 32 000 entreprises en 18 mois, avec une perte estimée de 90 000 emplois, sans donner le moindre coup de pouce à la consommation, qui a chuté de 6 % à 7 % » (paru dans le quotidien *Les Echos*, 1^{er} octobre 2013).

RÉACTIONS SYNDICALES

“Et si demain des employeurs décident d'embaucher des enfants ?”

Jean-Claude Mailly, secrétaire général de Force ouvrière

Jean-Claude Mailly, secrétaire général de Force ouvrière, invité de RTL le 30 septembre 2013 :

« La loi Maillet, votée en 2009, est une usine à gaz. Il y a plusieurs choses à changer. La règle, c'est la fermeture. Les ouvertures ne peuvent être que des exceptions et ne résulter que de négociations (...). Pourquoi voulez-vous déréguler en permanence ? Et si demain des employeurs en France décident d'embaucher des enfants ? C'est interdit. Si plusieurs le font, il faudra modifier la loi ? »

COMMUNIQUÉ

Sephora Champs-Élysées : la CGT se félicite de la décision de la cour d'appel

« Cette tentative de remise en cause du droit du travail par la direction de Sephora s'inscrit dans une offensive patronale de grande ampleur. Celle-ci vise à saper toutes les dispositions légales qui protègent les salariés. Il y a toujours un argument patronal pour s'attaquer à leurs droits dans les entreprises.

Ici, c'est au nom de la rentabilité, s'appuyant sur l'influence touristique, que le patronat de ces secteurs n'hésite pas à mettre en danger la santé des salariés et à déstructurer leur vie familiale avec le travail de nuit. Comme avec les accords de compétitivité, la recette est bien connue : les salariés sont toujours pris en otage par la nécessité de préserver leur emploi ou de boucler leur fin de mois. »

Montreuil, le 25 septembre 2013

Questions à Olivier Davanture, responsable FO Commerce

L'un des arguments pour défendre le travail le dimanche, c'est qu'il créerait des emplois...

Pour le moment, aucun employeur n'a été capable de nous démontrer que le travail du dimanche créerait des emplois. De plus, vu le nombre de plans sociaux réalisés et en cours dans le cadre de l'ANI, ce n'est pas le travail du dimanche qui va en créer.

Quelle est la réalité ?

Souvent, les employeurs peinent à trouver des volontaires pour travailler le dimanche. Ils ont donc recours au « forcing » ou à des

contrats précaires dits contrats « étudiants » de 8 heures par semaine.

Et l'attrait financier ?

Dans certains cas, il peut y avoir un attrait pour le travail dominical, car la rémunération est majorée par rapport à une journée « normale ». On peut donc comprendre les collègues, quand on sait que les salaires sont très bas. Avec l'opération engagée par le gouvernement, le risque, c'est la banalisation du travail le dimanche qui entraîne automatiquement la perte de la majoration salariale, comme ce qui s'est passé avec le travail de nuit.

Par exemple, dans certaines enseignes de l'ameublement, le travail le dimanche est considéré comme celui d'un autre jour de la semaine, le salarié qui travaille le dimanche ne bénéficie donc d'aucune majoration de salaire et il a une obligation contractuelle de travailler le dimanche, sous peine de licenciement.

C'est donc la déréglementation totale.

La règle pour le travail dominical doit rester la fermeture. Le travail le dimanche doit rester exceptionnel et ne concerner que les activités vitales.

TÉMOIGNAGES

“J'ai travaillé comme caissière. A l'époque, quand ils ont commencé à nous faire travailler le dimanche, nous étions payées double, plus une récupération”

Et on nous dit que le travail du dimanche augmente le pouvoir d'achat...!

Aujourd'hui, avec le développement du travail le dimanche dans la grande distribution, tout cela a été modifié, en pire.

Ma fille, qui est caissière dans une grande surface, vient de me dire que pour sept heures travaillées le dimanche, elle n'a gagné que 18,60 euros de plus par rapport à un jour normal, soit 2,60 euros de plus par heure travaillée ! Alors, quand on nous dit que travailler le dimanche permet d'augmenter son pouvoir d'achat ! Sans parler des pressions faites par la direction quand on n'accepte pas d'aller au travail le dimanche ! »

“C'est vrai qu'il y a beaucoup d'étudiants qui sont poussés à travailler et qui prennent le travail le dimanche”

Le problème, c'est que c'est l'Etat qui devrait prendre ses responsabilités et décider de mesures pour permettre aux étudiants de vivre.

Aujourd'hui, de moins en moins d'étudiants ont une bourse d'études, alors qu'un grand nombre en a de plus en plus besoin. Les nouveaux critères pour obtenir une bourse la rendent de moins en moins accessible. Le gouvernement vient de créer deux nouveaux échelons, mais quand on compare, quand on fait le bilan, on constate qu'il y a moins de boursiers et qu'on prend aux uns pour répartir sur les autres.

Il faut payer ses études, se loger, et sur cette question, faute de chambres dans les résidences universitaires, la plupart des étudiants sont obligés de se tourner vers le privé... »

Union de recouvrement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales (URSSAF) d'Ile-de-France

Grève massive des salariés le 24 septembre à l'appel des syndicats CGT et FO

Le 24 septembre, 1 100 salariés de l'Union de recouvrement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales (URSSAF) d'Ile-de-France, soit près de 60 % des présents, étaient en grève à l'appel des syndicats CGT et FO. C'est une mobilisation sans égale, alors que deux syndicats représentatifs, la CFDT et la CGC, n'appelaient pas, ainsi que le SNFOCOS, représentant une partie des cadres FO...

Correspondants

POURQUOI CETTE MOBILISATION ?

Les URSSAF, qui collectent les cotisations de Sécurité sociale, sont en train d'être régionalisées. Le gouvernement, dans la continuité des précédents, impose que la régionalisation se fasse au moindre coût. Cela conduit les direc-

teurs d'URSSAF à essayer de mettre en œuvre des mobilités professionnelles ou géographiques et de s'attaquer aux horaires du personnel. Cela se traduit pour les personnels des URSSAF par la diminution des dotations pour les œuvres sociales, la disparition des deux tiers des délégués syndicaux, la renégociation des protocoles d'aménagement et réduction du temps de travail (ARTT) et horaires variables et leur nivellement par le bas, la dénonciation de tous les usages en vigueur.

MAIS TOUT CELA S'OPPOSE À LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES EMPLOYÉS ET DES CADRES

Dans son rapport de 2011, la Cour des comptes a désigné la convention collective nationale des employés et des cadres comme le principal obstacle aux restructurations :

« Ce protocole ne restreint pas seulement la mobilité géographique mais aussi fonctionnelle, puisqu'il prévoit que le refus par le salarié de propositions en ce sens ne peut conduire à son licenciement économique individuel. Même si une clause de mobilité existe dans son contrat de travail, elle ne peut pas être mise en œuvre dès lors qu'il est concerné par une évolution des réseaux (article 4). Ces dispositions ont notamment pour conséquence de rendre difficile une spécialisation des sites.

Malgré leur statut de droit privé, les agents de la Sécurité sociale bénéficient donc, en matière de mobilité, de règles très protectrices, bien plus que dans le cas des fonctionnaires de l'Etat où des

mutations en nombre de personnels titulaires sont effectuées chaque année dans l'intérêt du service. »

Sur cette convention collective s'adosent des droits acquis (protocoles et usages) que la direction de l'URSSAF d'Ile-de-France veut faire disparaître.

LES EMPLOYÉS ET LES CADRES SONT MONTÉS EN MASSE À LA DIRECTION

En conséquence, le 24 septembre, les employés et les cadres sont montés en masse à la direction pour exiger le maintien de leurs acquis, remis en cause par la dénonciation des usages qui, entre autres, signifie la suppression de jours de repos :

- trois jours pour tous les collègues,
- huit jours pour les agents chargés de l'accueil des cotisants,
- neuf jours pour ceux de l'atelier informatique, pour les ouvriers et les pompiers,
- et... quatorze ou dix-neuf jours pour les agents en invalidité !

Vous avez bien lu : dans un organisme de Sécurité sociale, on confisque des jours de repos à des grands malades pour se conformer aux plans de réduction d'effectifs qu'impose le gouvernement aux ordres de l'Union européenne !

Une salariée a exprimé ce que pensent les personnels, en majorité des femmes, à l'URSSAF : « Monsieur le Directeur, nous ne sommes pas venues travailler à la Sécu pour le montant des salaires qui sont de plus en plus dérisoires, mais parce que nous avons des droits qui nous per-

mettent d'élever nos enfants tout en continuant à travailler. Nous ne pouvons pas accepter de perdre tout ça... »

C'est aussi une amplitude de la journée de travail augmentée de quinze minutes chaque jour, avec des conséquences incalculables pour les mères et pères de famille.

D'autant plus que se font sentir les conséquences dramatiques de la loi Peillon sur les rythmes scolaires.

Voilà ce qu'une employée a indiqué au directeur : « Je suis mère de famille. Tous les jours, je dois jongler pour aller chercher ma petite fille dans les délais, et encore, je peux considérer que j'ai de la chance car mon compagnon travaille dans l'organisme. Mais pensez à toutes ces femmes qui élèvent seules leurs enfants ! Qu'est-ce qui va se passer demain ? »

Tout cela intervient alors que Marisol Touraine maintient le blocage des salaires en vigueur depuis 2010...

À l'URSSAF d'Ile-de-France, le personnel est confronté depuis trois ans au non-remplacement de tous les départs en retraite, ce qui a abouti à une baisse des effectifs de près de 300 emplois, soit près de 10 % du personnel... Et le ministère veut négocier avec la direction un nouveau contrat pour quatre ans contenant de nouvelles réductions de personnel...

Les personnels n'accepteront jamais que leur convention collective et leurs acquis, qui protègent leur vie de famille, soient sacrifiés sur l'autel de la réduction des moyens budgétaires. ■



Congrès des maires ruraux de l'Association des maires ruraux de France (AMRF), à Saint-Hilaire-de-la-Côte (Isère)

“Une étape supplémentaire dans la mobilisation des élus contre l'intercommunalité forcée”

Après y avoir été autorisé par la présidente de séance, notre correspondant a assisté à l'ensemble des travaux.

La lettre demandant à François Hollande de recevoir une délégation d'élus est entre les mains de tous. La salle est comble — plus d'une centaine de maires et d'adjoints au maire : une affluence nettement supérieure à celle des congrès précédents.

Le rapport moral et d'activité traite de l'acte III de la décentralisation et de la réforme des rythmes scolaires. Les formules « courage, payons » et « échec total » font mouche. La présidente conclut qu'il faut attendre la nouvelle version du guide de la réforme et, d'autre part, le « retour d'expérience » prévu pour le mercredi suivant à l'inspection académique. Concernant l'acte III, la présidente fait l'état des lieux des baisses de subventions, des « fléchages » de communes pour l'attribution des dotations, etc., et de la disparition programmée des cantons ruraux. Elle termine par un appel à la relève, « pour défendre la ruralité ». M. Nucci prend la parole, au nom du président du conseil général, puis le député UMP Barbier. Dans les discours : inéluctabilité des réformes... obligation des regroupements intercommunaux... et, bien entendu, il ne serait question « en aucun cas de prendre toutes les compétences communales pour les passer à l'intercommunalité »... Applaudissements polis. Pour le sous-préfet, « l'intercommu-

nalité est indispensable, également pour une autre nécessité, financière : ne pas conserver ce qui coûte cher ».

« Quarante-sept communes seulement passées aux nouveaux rythmes scolaires » (confirmation de la directrice académique des services de l'Education nationale présente). Il assure les élus d'une aide, et leur livre un « calcul simple : un enfant dispose de 365 multipliés par 24 heures, mais il passe seulement 10 % de son temps à l'école. C'est dire l'importance du périscolaire. »

Il défend les emplois d'avenir et rapporte le témoignage d'un chef d'entreprise, heureux de pouvoir « se séparer du jeune embauché au bout d'un an seulement au lieu de deux pour un contrat d'apprentissage » !

Un intervenant, universitaire spécialiste de l'histoire des communes, juriste de formation, présente un exposé : « Où mènent toutes ces réformes ? Que vont devenir nos communes rurales ? » Il montre clairement la continuité totale, depuis Chevènement, de toutes les lois de regroupement des communes, celles-ci s'accéléraient depuis 2003, « sous l'emprise du nouveau management public arrivé des USA et de Grande-Bretagne ». Et de lancer : « L'affirmation courante et dominante, "il y a trop de communes en France", est une stupidité, la comparaison avec les pays voisins n'a pas de sens, leurs histoires sont différentes ». Bien vu !

“AVEC LE PLUI OBLIGATOIRE, LA LIGNE ROUGE EST FRANCHIE”

Un maire : « N'oublions pas qu'il y a deux ans, nous sommes tous montés

au créneau contre un autre gouvernement. Tous les gouvernements passent en force. » Un autre maire : « Les associations et les centres culturels aussi ont été complètement désorganisés par cette réforme (Peillon). Dans la commune voisine de la mienne, ils ont supprimé un emploi ! »

Le président national de l'AMRF, Vanik Berberian, conclut le congrès.

Quelques extraits :

« Le millefeuille territorial, la formule a plu, mais c'est une escroquerie ! »

« Avec le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) obligatoire, la ligne rouge est franchie. Nous ne l'accepterons jamais ! » « Les compétences obligatoires, c'est la négation même de la coopération ! »

« Préparez-vous : dans pas longtemps, on sera en écharpe, là où il faut (...). La vérité, c'est que tout vise à la concentration urbaine. Mais les élus ruraux ne sont pas voués à devenir uniquement des gardiens de la production de chlorophylle ! »

Un congrès au cours duquel les élus n'auront pu manifester leur soutien ou leur désapprobation que par la qualité de leurs applaudissements. Un congrès qui n'aura pas voté la motion « Respect du principe de liberté et d'autonomie des collectivités. Rejet de tout transfert obligatoire de compétence aux intercommunalités » pourtant affichée par la présidente, qui a levé la séance sans la mettre aux voix. Mais malgré ses nombreuses faiblesses, et cette dernière n'est pas la moindre, il est néanmoins certain que ce congrès marque une étape. ■

Syndicat départemental de l'électricité du Doubs

Ils n'ont pas osé imposer la taxe de 8,28 % sur l'électricité !



Il faut noter que l'enfouissement ne répond à aucun besoin, car il s'agit de l'enfouissement dans les villages, et non pas entre les villages où les lignes subissent parfois les dégâts de la neige. Le comité du Doubs du Parti ouvrier indépendant a aidé à la diffusion de la pétition des trois maires, et celle-ci a entraîné une véritable levée de boucliers.

Le 27 décembre dernier, à la demande du préfet, M. Longeot, président du SYDED, convoquait l'assemblée des délégués. La même assemblée qui avait voté la taxe en septembre votait son abrogation.

En 2013, des centaines de petites communes ne sont donc pas touchées par la TCFE.

Mais la loi NOME impose de voter une taxe.

Le 12 septembre 2013, Daniel Jeannin reçoit le recueil des actes administratifs (daté du 1^{er} juillet). Quelques jours plus tard, il apprend que l'assemblée du SYDED est convoquée le 23 septembre. Il n'a pas le temps d'associer d'autres maires à son initiative, il envoie une lettre ouverte aux délégués du SYDED et à la presse. Le 23 septembre, l'assemblée du SYDED vote la taxe à 0 %.

Ne minimisons pas la victoire, sous prétexte que la taxe est votée. En effet, l'assemblée du SYDED n'a pas voulu se mettre hors la loi, mais elle a choisi de répondre aux aspirations de la population plutôt qu'aux pressions du gouvernement.

La réaction la plus spontanée est : « On a encore gagné un an ! » A suivre...

En septembre 2012, le syndicat départemental de l'électricité du Doubs (SYDED) avait voté une taxe de 8,28 % sur l'électricité dans les communes de moins de 2 000 habitants, la TCFE, à partir de 2013. Avec la TVA, la facture d'électricité augmente de 10 %. C'était pour se mettre en conformité avec la loi de nouvelle organisation des marchés de l'électricité (NOME). La loi NOME elle-même avait été votée pour obéir à la directive européenne 2003/96/CE du 27 octobre 2003.

A partir de là, trois maires, Daniel Jeannin, Marie Chassery et Gérard Schoenberg, ont pris l'initiative d'une pétition contre cette taxe particulièrement injuste. Le SYDED voulait l'utiliser pour aider à l'enfouissement des réseaux, se construire un « château » et en reverser la moitié aux communes.

Correspondant ■

Chronique

INTERNATIONALE

Crise budgétaire ou bien crise politique ?

François Forgeue

Les dés sont jetés. A partir du 1^{er} octobre, l'Etat fédéral américain ne dispose plus de financement pour ses dépenses, car le Congrès (la Chambre des représentants et le Sénat) n'est pas parvenu à voter le budget. Les élus du Parti républicain — qui sont majoritaires à la Chambre des représentants — proposaient d'adopter un mini-budget courant jusqu'en décembre, à condition que la mise en œuvre de la réforme du système de santé d'Obama soit différée d'un an. Le Sénat (où le Parti démocrate a la majorité) a refusé ce qu'il qualifie de chantage. Le président Obama a déclaré qu'il ne « négocierait pas le revolver sur la tempe », ce qui a conduit un porte-parole du Parti républicain à affirmer que « le président des Etats-Unis, qui discute avec tous les terroristes de la terre, ne veut pas discuter avec les représentants du peuple américain »...

Dès aujourd'hui, des centaines de milliers de fonctionnaires des services « non essentiels » sont placés en chômage technique (sans solde).

Les fonctionnaires des services "non essentiels" sont placés en chômage technique (sans solde).

Les forces armées et la Sécurité sont parmi les secteurs « essentiels », donc non touchés. D'aucuns se rassurent en rappelant que les Etats-Unis ont déjà connu pareille situation il y a dix-sept ans, en 1995, et qu'au bout d'une quinzaine de jours, un compromis

avait été trouvé... C'est passer à côté de l'essentiel. Certes, sous une forme ou une autre, une solution sera trouvée pour que l'appareil d'Etat fonctionne : l'Etat de la classe dominante ne sera pas « licencié ». Mais la crise budgétaire n'est que le révélateur d'une crise politique sans précédent qui déchire la classe dominante et désorganise à un point difficilement contrôlable sa représentation politique.

Cette crise a ses racines profondes dans l'impasse du système capitaliste à l'échelle mondiale, donc aux Etats-Unis, qui sont le garant du maintien du système tout entier par tous les moyens. Elle est, en ce sens, la crise de la domination à l'échelle mondiale de l'impérialisme américain.

Ce n'est pas en soi la réforme d'Obama, qualifiée par le *Financial Times* (1^{er} octobre) de « réforme conservatrice » qui est en cause, c'est l'incapacité du gouvernement Obama à faire face à cette crise mondiale et à régler les problèmes surgissant de l'action des travailleurs et du peuple américains qui explique le déchaînement du Parti républicain à son égard.

L'événement



Photo AFP

Congrès de la centrale syndicale AFL-CIO aux Etats-Unis

Un congrès riche d'enseignements

François Forgeue

Les termes de « crise » et « d'impasse » sont répétés à satiété dans tous les médias américains et internationaux pour caractériser la situation dans laquelle se trouve aujourd'hui l'administration Obama. Le récent congrès de l'AFL-CIO (8 au 11 septembre) est, de ce point de vue, riche d'enseignements.

L'AFL-CIO, qui est la seule centrale syndicale nationale aux Etats-Unis, compte plus de 11 millions de syndiqués (1). Pour certains dirigeants qui ont soutenu Obama depuis son élection, tel son président, Richard Trumka, il n'était pas question que ce congrès crée des difficultés supplémentaires à l'administration américaine, même si cela signifiait la mise à l'écart de problèmes vitaux pour la classe ouvrière.

Ainsi en était-il, au moment où le gouvernement américain menaçait de bombarder la Syrie, de la question de la guerre, qui ne devait pas être posée.

Même des résolutions extrêmement prudentes sur le désarmement ont été renvoyées à la discussion du nouvel exécutif. Mais si la porte était fermée à double tour, la question est rentrée par la fenêtre. A l'ouverture d'une séance, un pasteur noir était invité à faire le discours introductif. Il se réclama de Martin Luther King, lança un appel général à la paix et se prononça explicitement contre toute intervention militaire en Syrie.

Tous les délégués et les invités se levèrent pour l'applaudir. L'un des délégués présents souligne que c'est le seul moment où le congrès se rassembla dans une manifestation d'enthousiasme spontané après une intervention. Certes, la question de la guerre n'a pas été discutée comme telle, mais personne ne peut se réclamer de l'AFL-CIO pour cautionner la politique d'agression de l'impérialisme américain.

L'une des autres grandes questions qui ne devaient pas être abordées était celle de la réforme du système de santé.

Toute la présidence d'Obama est liée à l'élaboration, puis à l'adoption difficile d'un projet de réforme du système de santé, connu sous le nom d'Obamacare, présenté comme une grande avancée pour garantir à tous les citoyens américains la possibilité de se soigner. En fait, cette réforme consiste simplement à imposer à tout citoyen américain l'acquisition d'une assurance santé individuelle.

Cette réforme, qui, malgré les apparences, ne garantit pas l'accès aux soins pour tous les Américains, puisqu'elle implique que chacun ait les moyens de se payer une assurance privée, est fondamentalement contradictoire avec la position traditionnelle du mouvement syndical : le combat pour un système dit du « single payer », c'est-à-dire fondé sur le salaire différé et fonctionnant par répartition. Position qui, d'ailleurs, avait été adoptée par le congrès de l'AFL-CIO de 2009. Plusieurs délégués allèrent jusqu'à poser la question de l'abrogation de l'Obamacare.

Ils constataient que le patronat se saisissait de la généralisation de l'obligation d'avoir recours à des assurances privées pour remettre en question les systèmes de protection santé garantis par les conventions collectives au niveau des branches ou entreprises. Un syndicat des travailleurs du bâtiment et un autre de l'électricité, en particulier, ont insisté pour que le débat ait lieu. La direction sortante s'est alors réunie jusqu'à deux heures du matin.

Mais les délégués qui avaient demandé que cette question soit à l'ordre du jour ont refusé de céder et ont déclaré que si le débat n'avait pas lieu, ils quitteraient le congrès.

Finalement, pour éviter une confrontation dont il était impossible de prévoir l'issue, la direction a négocié un compromis.

Une résolution (n° 54) a été présentée au congrès — qui l'a adoptée — reprenant comme revendication centrale et objectif du mouvement syndical la mise en place du système de protection de la santé fondé sur le salaire différé. Elle ajoute : « Comme un pas dans cette voie, des précisions devraient être apportées à la réforme

actuelle, empêchant le patronat de s'en saisir pour remettre en cause les acquis obtenus par la lutte des travailleurs et de leurs syndicats dans différents secteurs. » Autre sujet de blocage : celui portant sur l'intégration dans les instances de la centrale syndicale d'organismes n'ayant pas de caractère de classe. Devant l'opposition jusqu'au sein même de la direction, cette question a été purement et simplement retirée (nous y reviendrons).

C'est une contradiction majeure qui a ainsi marqué ce congrès. Elle ne s'explique pas séparément des développements de la lutte des travailleurs américains eux-mêmes.

Rappelons qu'au moment où allait s'ouvrir ce congrès, on annonçait la faillite de la municipalité de Detroit, qui était non seulement la quatrième ville des Etats-Unis mais le cœur du mouvement ouvrier américain.

Ce qui était aussi présent dans la conscience des délégués, c'est le fait qu'à la veille de la dernière élection présidentielle, en 2012, alors que la direction nationale de l'AFL-CIO concentrait ses efforts sur la nécessité d'assurer la réélection d'Obama, les enseignants de Chicago, avec leur organisation syndicale, déclenchaient une grève générale de tout le secteur contre les tentatives du maire de la ville, Emanuel Rahm (qui avait été l'un des plus proches conseillers d'Obama), de démanteler et privatiser le système scolaire au nom de la rentabilité.

Le choix se situe entre la voie indiquée par la faillite de Detroit : de concession en concession, on aboutit à la destruction des services publics, à la liquidation de tous les avantages acquis ; ou la voie ouverte par la lutte des travailleurs américains eux-mêmes, par la grande grève des enseignants de Chicago : celle de l'action indépendante de la classe ouvrière, laquelle pose le problème de son expression politique, qui ne peut provenir d'aucune des fractions des partis politiques de la classe dominante. ■

Trois questions qui ne devaient pas être abordées : la guerre, la réforme Obama de la santé, l'introduction des ONG dans les instances de la centrale syndicale.

(1) Il y a quelques années, plusieurs syndicats ont quitté l'AFL-CIO pour former un regroupement appelé « Change to Win ». D'autres syndicats ne sont affiliés ni à l'un ni à l'autre.

Allemagne

Quand un "triomphe" fait place à l'incertitude...

Marc Gauquelin

Une semaine après le concert de louanges qui a salué le « triomphe » historique de Merkel, le centre de gravité de toute la situation politique en Allemagne s'est paradoxalement déplacé vers le grand vaincu de cette élection : le SPD.

Certes, tous ne cessent de le rappeler, le SPD — auquel Schröder et ses successeurs à la tête du parti ont fait perdre près de 9 millions de voix en dix ans — a fait son deuxième plus mauvais score depuis la fin de la guerre.

Il n'en demeure pas moins que tout le monde, en Allemagne comme dans toute l'Europe, est suspendu à l'issue de la bataille qui vient de s'engager au sein du vieux parti social-démocrate qui a fêté son 150^e anniversaire cette année. Comment interpréter cette contradiction ?

La *Frankfurter Allgemeine Zeitung* (30 septembre) en livre très simplement la clé. Elle rappelle qu'en acceptant d'entrer comme « partenaire-junior » dans la grande coalition formée par Merkel en 2005, « le parti s'est transformé en un parti divisé (fendu en deux) » et souligne que « cette casure n'a fait que s'approfondir depuis ».

Le journal de la bourgeoisie allemande — attaché à dénoncer tout ce qui pourrait menacer ses intérêts — s'alarme en établissant le lien avec ce qui s'est produit dans la période 2003-2005. Il a raison.

LA BASE OUVRIÈRE DU SPD DONNE DE LA VOIX

La majorité de la base ouvrière du SPD n'a jamais accepté la politique de déréglementation forcée imposée par Schröder (l'Agenda 2010) il y a dix ans. Une partie a quitté le SPD, une autre y est restée, mais a été condamnée, pour l'essentiel, au silence par les directions qui se sont succédé. Mais aujourd'hui, n'hésitons pas à le dire : c'est elle qui reprend la parole avec toute la force dont elle est capable. En disant non à la participation à la grande coalition, les milliers de prises de position de sections de base (Orstvereine), de commissions ouvrières (AfA), de bureaux de ville ou même d'instances de Länder (comme celle de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie) reprennent la parole qu'on avait fait taire depuis dix ans.

Tout remonte à la surface : la colère contre le sort réservé aux 7 millions de précaires, aux millions de retraités frappés de plein fouet



par la « réforme » des retraites (67 ans), à la jeunesse, et aussi la colère contre le rôle de « modèle » que le capital financier prétend faire jouer au peuple allemand dans l'Union européenne en crise. La décision que doit prendre la direction du SPD fournit le canal par lequel converge cette colère dans une réponse unique : non à la formation d'un gouvernement avec Merkel ! Du sein même du vieux parti, que beaucoup croyaient définitivement enterré en tant que parti traditionnel de la classe ouvrière allemande, une voix puissante s'élève qui ne s'arrêtera pas à l'épisode que nous traversons. Comble de l'ironie, devant l'ampleur du soulèvement qui a lieu, Oskar Lafontaine — celui qui a honteusement déserté en 2003, abandonnant en rase campagne ses partisans (les adversaires irréductibles de Schröder) pour tenter l'aventure éphémère de Die Linke — se permet, sans vergogne, de dire, sur le ton de la plaisanterie, qu'il a fait « l'erreur de quitter le parti ».

DES "DISCUSSIONS EXPLORATOIRES"...

Bref, Sigmar Gabriel, le président du SPD, doit ruser pour faire passer chez les militants la pilule d'une nouvelle grande coalition. Il a convoqué une « convention », rassemblant deux cents membres de la direction, vendredi 27 septembre au soir, à la Willy-Brandt-Haus (le siège du parti). La convention a décidé, à une forte majorité et sans grande opposition de l'échantillon de cette couche de l'appareil, d'engager des « discussions exploratoires » avec la chancelière.

Ayant une conscience aiguë du choc en cours face au refus persistant de deux tiers des membres du SPD de signer quoi que ce soit avec Merkel,

la convention a pris soin d'insister sur la distinction qu'il y aurait entre « discussions exploratoires » et « négociations » proprement dites. La direction décidera après la première rencontre du vendredi 4 octobre avec Merkel si les « discussions exploratoires » autorisent à poursuivre et à entrer dans des « négociations » véritables.

... AU RÉFÉRENDUM DE LA DIRECTION DU SPD

La direction prévoit de consulter les 470 000 adhérents par référendum (dont les dispositions restent très floues), la décision finale devant être prise dans un congrès extraordinaire à la mi-novembre. Gabriel va essayer de faire durer les choses pour tenter d'empêcher l'explosion. Mais ce n'est pas si simple. Les « marchés » se rappellent à son bon souvenir, comme à celui de Merkel. A l'ouverture de la Bourse de Francfort, lundi 30 septembre, le Dax reculait de 1,14 % « plombé par les incertitudes sur les négociations budgétaires aux Etats-Unis, la situation politique en Italie et les laborieuses discussions en Allemagne pour la formation d'un gouvernement » (AFP, 30 septembre).

UNE CRISE OUVERTE

Quelle que soit l'issue immédiate de la bataille qui fait rage aujourd'hui dans le SPD, une nouvelle page est en train de se tourner en Allemagne, et par conséquent dans toute l'Europe. La crise du SPD est le produit de la pression gigantesque que commence à exercer la classe ouvrière sur son vieux parti et qui ne s'arrêtera pas là. Des liens étroits se tissent entre militants ouvriers dans cette bataille. Ils dessinent les lignes de force de la nouvelle situation. A suivre.

Espagne

James Costos, nouvel ambassadeur américain en Espagne

"Ma première préoccupation est militaire. Nous remercions l'Espagne"

Mardi 24 septembre, l'administration Obama a remplacé son ambassadeur en Espagne. Le nouveau plénipotentiaire, James Costos, qui vient de présenter ses lettres de créance, a été interviewé par le journal *El País* (25 septembre). *El País* indique que sa priorité est la question militaire.

L'Espagne est devenu un allié clé dans la mise en place du dispositif américain antimissile, au moment où il faut porter une attention spéciale à ce qui se passe au nord de l'Afrique et autour de la Méditerranée. Les bases américaines en Espagne vont accueillir ces prochains jours quatre nouveaux destroyers équipés du système antimissile Aegis (à la base de Rota) et une unité d'intervention rapide (base de Moron). « Ma première préoccupation est d'ordre militaire, explique James Costos. Evidemment concernant la défense et la sécurité. C'est une question dont le président des Etats-Unis m'a demandé d'informer les Espagnols :

il faut qu'ils sachent que nous les remercions beaucoup de nous accueillir, du fait de la place stratégique de l'Espagne. » *El País* poursuit : « Costos est aujourd'hui en visite dans les bases du sud de l'Espagne pour fêter le 60^e anniversaire des accords qui, en 1953, ont été signés entre les Etats-Unis et l'Espagne. » (Rappelons qu'en 1953, sous la dictature de Franco en Espagne, l'accord avec le président américain Eisenhower a permis à la dictature d'être « reconnue » au niveau international — NDT). M. Costos ajoute : ces accords « sont très importants pour nous, surtout maintenant que nous avons déployé 500 marines pour surveiller la situation au nord de l'Afrique, qui sont disposés aussi à collaborer pour protéger les intérêts espagnols dans la région. Le moment le plus émouvant sera l'arrivée des quatre destroyers, et je serais très honoré d'être présent à cette occasion. » Pour l'administration américaine, l'option militaire reste toujours valable. **Correspondant en Espagne ■**

Italie

La démission des ministres du parti de Berlusconi ouvre une crise majeure

Lorenzo Varaldo

Une crise politique majeure s'est ouverte en Italie après la démission du gouvernement des ministres du PdL, le parti de Berlusconi. Peu de temps avant, les députés et les sénateurs du PdL avaient également annoncé leur démission si Berlusconi était expulsé du Parlement à la suite de sa condamnation pour fraude fiscale.

Jamais, dans l'histoire de la République, nous n'avons assisté à un tel degré de décomposition et de crise des institutions. Le président de la République ne cache pas ses inquiétudes : sur quoi va déboucher cette situation ? Mais qu'y a-t-il derrière cette crise ? Au-delà de la condamnation de Berlusconi, il faut revenir sur les résultats des élections du 24 février dernier, qui ont consacré la défaite de Berlusconi, du Parti démocrate (PD) et, surtout, de Monti, l'homme imposé directement par le FMI et l'Union européenne comme chef du gouvernement de grande coalition (PD-PdL-Centre), qui a remplacé à la fin 2011 Berlusconi, jugé incapable par ces mêmes institutions d'appliquer jusqu'au bout les plans de destruction, incapacité liée à la difficulté de plus en plus grande de contenir le développement de la mobilisation. Mais le même Monti, après un an de coups portés aux travailleurs (réforme des retraites, réforme du Code du travail, coupes dans tous les services publics), a dû démissionner face à la mobilisation qui montait. C'est donc bien le rejet de la politique de l'Union européenne qui s'est exprimé ces dernières années, aussi bien dans les grèves et les manifestations que dans les élections. Après les élections du 24 février, tout a été mis en œuvre pour constituer une « majorité » composée de tous les partis, afin de poursuivre l'application du train de mesures anti-ouvrières ouvrant la voie à une aggravation des conditions de vie de la population : le nombre de chômeurs va atteindre quatre millions (officielle-

ment), avec une progression de 400 000 au cours des derniers mois, le nombre de pauvres augmente chaque jour, les usines ferment par dizaines chaque jour, le chômage technique concerne des millions de travailleurs...

"ATTENTION, CELA PEUT PROVOQUER UNE EXPLOSION SOCIALE..."
(le ministre italien de l'Economie)

Dans cette situation, le gouvernement a pu « gagner » quelques mois, grâce à l'appui des dirigeants des confédérations syndicales qui ont signé avec lui plusieurs accords portant sur la compétitivité, la représentativité syndicale et l'avenir de l'industrie, ouvrant la voie à de nouvelles attaques. Mais la suppression de la taxe d'habitation a eu pour conséquences de nouvelles coupes dans le budget pour respecter les directives de l'Union européenne et les 3 % de déficit, amenant le ministre de l'Economie à déclarer : « Attention, cela peut provoquer une explosion sociale... » C'est dans ce contexte que Berlusconi a pris prétexte de l'augmentation de la TVA pour retirer son soutien au gouvernement. Le problème, pour la classe capitaliste, est que ce gouvernement reste, encore aujourd'hui, la moins mauvaise « solution » pour tenter d'appliquer les diktats de la troïka (au moins jusqu'à l'approbation d'une nouvelle loi électorale et d'une « réforme » de la Constitution, qui devraient remettre en cause ce qui reste de démocratie et imposer un « gouvernement fort », modification constitutionnelle qui reste à ce jour très incertaine). C'est donc la panique qui s'empare des uns et des autres. Comment, dans cette situation complexe, aider les travailleurs à agir pour reconquérir l'indépendance de leurs organisations vis-à-vis de l'Union européenne, de ses plans et du gouvernement ? Cette question, qui pose celle du retrait de la signature des dirigeants syndicaux sur les « pactes » avec le gouvernement, sera au centre de la réunion publique organisée à Turin, samedi 5 octobre, par les initiateurs de l'appel pour l'indépendance du mouvement ouvrier. ■



Photo AFP

Afrique du Sud

Justice pour les mineurs de Marikana

François Forgeu

L'Afrique du Sud aborde le dernier trimestre de l'année 2013 dans une situation de grandes tensions économiques, sociales et politiques. Etant située dans l'hémisphère austral, alors qu'en Europe, l'automne commence, l'Afrique du Sud connaît aujourd'hui son printemps, mais c'est avant tout, comme le dit un syndicaliste sud-africain, « la saison des grèves »... Après les travailleurs agricoles, l'automobile, les enseignants sont prêts à arrêter le travail si leurs revendications ne sont pas satisfaites. Dans les mines, des mouvements de grève à l'appel des organisations syndicales pour des revendications salariales sont interrompues pour l'heure, car des négociations ont lieu. Mais la situation reste explosive car les propriétaires des mines (avant tout de grandes multinationales étrangères) n'ont fait que différer des plans de licenciement dictés — disent-ils — par la situation économique, mais qui procèdent avant tout de la nécessité de prendre une revanche après que la grande grève des mineurs d'août-septembre 2012 a créé une situation nouvelle pour toute l'Afrique du Sud. Rappelons que lors du déclenchement de la grève, la police aux ordres du gouvernement de l'ANC et du

président Zuma (auquel participe le Parti communiste sud-africain et qui bénéficie de l'appui de la direction de la COSATU, la principale confédération syndicale du pays) avait ouvert le feu, tuant plus de cinquante mineurs. Face à l'indignation qui a soulevé tous les travailleurs noirs d'Afrique du Sud, le gouvernement Zuma avait dû constituer une commission d'enquête. Un an plus tard, cette commission n'a pas conclu ses travaux, les familles des mineurs tués ou blessés, n'ont obtenu aucune compensation. Aucun des participants directs au massacre n'a été déféré devant la justice. C'est dans ces conditions que, le 12 septembre 2013, a eu lieu à Pretoria (capitale de l'Afrique du Sud) une manifestation de soutien aux mineurs de Marikana, appelée par plusieurs organisations et exigeant que justice soit faite. Le Socialist Party of Azania (SOPA) a participé à cette manifestation. Depuis, la commission a été obligée d'admettre — sur la base d'enregistrements qui lui avaient été remis — que la police avait délibérément menti sur les circonstances du massacre. On lira ci-dessous des extraits de la déclaration du SOPA lors de cette manifestation.

DOCUMENT

La déclaration du SOPA lors de la manifestation du 12 septembre à Pretoria

“Marikana n'était pas un accident tragique mais un massacre délibérément provoqué par la police”

“L'e SOPA apporte son salut à tous ceux qui sont rassemblés ici, les familles de ceux qui ont été tués par la police, les mineurs blessés et ceux qui ont été arrêtés à la suite du massacre de Marikana. Nous saluons les dirigeants du syndicat AMCU (1) et les nombreux partis politiques rassemblés ici aujourd'hui.

Nous répétons que Marikana n'était pas un accident tragique mais un massacre délibérément provoqué par la police. Après le massacre, le président Zuma s'est rendu à Marikana et a déclaré qu'il voulait savoir la vérité, alors que la vérité lui crevait les yeux. Zuma a mis sur pied une commission d'enquête.

L'Etat a mis sur pied une équipe des meilleurs avocats pour défendre la version de la police et de l'Etat. Ils ont rassemblé des spécialistes en communication, des experts, pour travestir la vérité. Ils font tout ce qui est en leur pouvoir pour salir la réputation des mineurs massacrés et blessés.

En même temps, le gouvernement et ses tribunaux refusent de venir en aide aux mineurs tués, blessés ou arrêtés, et de payer les avocats qui défendent leurs intérêts. Ils veulent que les mineurs financent eux-mêmes leurs avocats ; or ce sont des gens très pauvres, qui se sont mis en grève parce que leurs salaires étaient très insuffisants et ne leur permettaient pas de subvenir aux besoins de leurs familles, ni d'envoyer leurs enfants à l'école.

Il est évident que les intentions du président Zuma étaient loin d'être aussi honorables qu'il le prétendait, il ne cherchait pas à établir la “vérité”. Ce qu'il cherchait, c'était à établir sa propre “vérité”, bien différente de ce que voit le monde entier.

Nous sommes rassemblés ici aujourd'hui pour exiger du gouvernement qu'il agisse conformément à la justice, c'est-à-dire qu'il paie les avocats des mineurs et de leurs familles. Le monde entier nous regarde ! Les travailleurs du monde entier nous regardent. Il est impossible qu'un gouvernement qui justifie le massacre de travailleurs par la police demeure crédible aux yeux du monde. Aujourd'hui, le président Zuma doit entendre notre voix. //

(1) Le syndicat formé par les mineurs en grève face, non seulement au refus de la direction du NUM, le syndicat des mineurs affilié à la COSATU, de soutenir leurs revendications, mais à son soutien à la répression — NDR)

Bangladesh

“Le cri d'alarme a retenti haut et fort”

François Forgeu

L'il peut parfois sembler que, pour les médias internationaux, le Bangladesh n'existe qu'à l'occasion de grandes catastrophes : inondations, tremblements de terre... ou, exceptionnellement, à l'occasion d'autres désastres, comme par exemple l'effondrement, le 24 avril 2013, d'un immeuble de six étages, à Savar, dans la banlieue de Dacca (capitale du Bangladesh), entraînant la mort de près de 1 200 travailleurs. En effet, dans cet immeuble étaient empilées les unes sur les autres cinq usines de confection, où travaillaient des milliers de salariés, en grande majorité des femmes. Catastrophe qui n'avait rien de naturel, comme l'a immédiatement déclaré l'une des fédérations syndicales du Bangladesh, la Jatiyo Shramik Federation (Fédération nationale des travailleurs du Bangladesh) : « Ce qui s'est passé n'est pas un “accident”. C'est un meurtre. C'est un meurtre au nom du maintien aussi bas que possible du “coût du travail”, au nom de la compétitivité. »

Ce qui s'est passé à Savar a non seulement entraîné un vaste mouvement d'indignation dans le monde entier, mais, au Bangladesh même, des manifestations ont eu lieu dès les premiers jours qui ont suivi la catastrophe et, depuis, la situation est restée extrêmement tendue, en particulier dans le secteur de la confection et du textile.

Ces derniers jours, contraignant la presse internationale à parler du Bangladesh dans des termes inhabituels, la colère des travailleurs s'est exprimée par une succession de manifestations, signalées en « dernière minute » dans le précédent numéro d'Informations ouvrières.

C'est ainsi que, le 25 septembre, le *Financial Times* indique qu'il y a eu quatre jours de protestations successives, rassemblant des dizaines de milliers de travailleurs et, avant tout de travailleuses, unis dans l'exigence d'un salaire minimum mensuel de 8 000 takas (soit environ 80 euros).

Syrie

A propos d'un appel de trente députés du PS

Lucien Gauthier

Après des groupes d'extrême gauche comme le NPA, c'est maintenant trente députés du Parti socialiste qui, dans une lettre ouverte, appellent le gouvernement à livrer des armements conséquents à l'« Armée syrienne libre » (ASL).

D'ans le précédent numéro de notre journal, nous avons décrit la réalité des différentes milices financées et armées par les Etats-Unis, la Turquie, le Qatar, l'Arabie Saoudite, le Koweït et al-Qaïda. Depuis, un élément nouveau est apparu : l'Armée syrienne libre est en train d'exploser. Le 24 septembre, treize des bri-



Manifestation à Dacca, le 2 août 2013, 100 jours après l'effondrement du Rana Plaza, à Savar.

Le *Financial Times* ajoute « qu'à l'origine des manifestations, il y a la colère des travailleurs devant l'offre faite par l'association patronale de la confection d'une hausse de 600 takas (c'est-à-dire six euros !) d'un salaire minimum qui est aujourd'hui de 30 euros mensuels ». Après l'effondrement de l'immeuble à Savar, bien des discours ont été prononcés sur l'amélioration de la sécurité, des droits des travailleurs et de leurs conditions de vie. Mais rien de concret

Après l'effondrement de l'immeuble à Savar, bien des discours ont été prononcés sur l'amélioration de la sécurité, des droits des travailleurs et de leurs conditions de vie. Mais rien de concret n'a été réalisé.

n'a été réalisé. Pour ce qui est de la sécurité, on a porté aux nues un engagement de « bonne conduite » de la part des multinationales, mais la convention 155 de l'OIT sur la sécurité des travailleurs et la protection à l'encontre des accidents du travail n'est toujours pas ratifiée par le gouvernement du Bangladesh. On a annoncé des amendements à la loi du travail existante, amendements qui renforceraient les droits des travailleurs.

Pourtant, constatant que ces amendements sont contraires aux intérêts des travailleurs, contradictoires à l'exercice de la liberté syndicale, toutes les fédérations syndicales du Bangladesh, sans exception, on dénonce cette loi. Les organisations syndicales ont également réclamé l'instauration dans le secteur

de la confection d'un salaire minimum garanti de 8 000 takas (80 euros). Pendant les manifestations qui ont eu lieu du 23 au 25 septembre, la police a réagi avec violence.

Des incidents ont également eu lieu, au cours desquels des usines ont été endommagées. Le patronat en fait un prétexte pour maintenir fermées des dizaines d'entreprises, recourant ainsi à un lock-out sélectif.

Dans un journal du Bangladesh publié en anglais, il est expliqué que les « troubles actuels » dans l'industrie de la confection viennent de loin, car le succès dans l'exportation de ce secteur réside dans les bas salaires et le fait qu'on n'y tienne pas compte des droits élémentaires de la personne humaine. C'est ainsi que le patronat « a construit de ses propres mains un Frankenstein qui le menace aujourd'hui ».

L'industrie de la confection constitue le principal secteur exportateur du Bangladesh.

Près de quatre millions de travailleuses et de travailleurs y sont exploités dans des conditions abominables. Ceux qui profitent de cet état de choses sont bien sûr les grands patrons du secteur, mais avant tout les « donneurs d'ordre » internationaux, les grandes multinationales H&M, Carrefour, WallMart, etc. Comme l'écrit le journaliste du Bangladesh que nous avons cité, les manifestations qui viennent de se produire ne sont qu'un commencement, « le cri d'alarme a retenti haut et fort ».

■

liement à une nouvelle coalition militaire baptisée « Armée de l'Islam ».

Les affrontements violents au nord de la Syrie et à la frontière turque se multiplient entre les brigades djihadistes et la branche syrienne du parti kurde PKK. Les responsables kurdes accusent la Turquie d'utiliser les djihadistes contre les populations kurdes.

Dans la région de Deraa, à la frontière de la Jordanie, le Front al-Nosra, qui se réclame d'al-Qaïda, s'est emparé d'un poste militaire et a chassé l'Armée syrienne libre.

Telle est la réalité de l'intervention des grandes puissances et de leurs supplétifs. Elle conduit à la dislocation généralisée. ■

UNE SEMAINE DANS LE MONDE

ÉTATS-UNIS

Les riches de plus en plus riches, les pauvres de plus en plus pauvres

Dix pour cent des Américains les plus riches accaparent aujourd'hui 50,4 % des revenus du pays. Aussi loin que remontent les statistiques aux Etats-Unis (1917), c'est la première fois que ce chiffre atteint ce niveau. L'augmentation a été fulgurante ces quatre dernières années : + 31,4 %.

A New York, les 1 % les plus riches s'adjudgeaient, en 2012, 39 % de la totalité des revenus de la population. Ce ratio n'était « que » de 12 % en 1980.

A l'autre bout, une famille new-yorkaise de quatre personnes sur cinq vit sous le seuil de pauvreté.

CHIFFRE

16 700

C'est, en milliards de dollars, le plafond de la dette atteint en mai aux Etats-Unis. En quasi-situation de défaut de paiement (faillite), le gouvernement Obama a pris des « mesures extraordinaires », cessant par exemple de garantir les fonds de retraite publics.

CHINE

Ouverture d'une vaste zone franche à Shanghai



La zone franche de Shanghai (ZFS), a ouvert dimanche 29 septembre. Couvrant 29 km², la ZFS est un « banc d'essai pour les autorités chinoises afin d'approfondir les réformes orientées vers le marché et doper la vigueur économique », déclare l'agence officielle « Chine nouvelle ».

Au sein de la ZFS, la Chine autorise la libre convertibilité du yuan sur les comptes de capitaux, ainsi que des échanges transfrontaliers de sa devise. Selon un projet officiel du Conseil des affaires de l'Etat (gouvernement), elle va aussi y tester une libéralisation des taux d'intérêt, une mesure qui répond aux exigences des Etats-Unis notamment.

Le renminbi (la monnaie chinoise) n'est actuellement pas convertible pour les comptes en capitaux dans le pays, ce qui représente une entrave à l'entrée des flux spéculatifs.

Les restrictions sur les investissements étrangers seront également assouplies dans la ZFS.

Les institutions financières internationales seront ainsi autorisées à y établir des banques à capitaux strictement étrangers, ou des co-entreprises à capitaux privés, tandis que les établissements chinois pourront mener dans la ZFS des opérations offshore.



Mark Carney, gouverneur de la Banque d'Angleterre, lors d'une conférence le 7 août 2013.

Grande-Bretagne : Le pays face au risque d'une nouvelle bulle immobilière

Cinq ans après la chute provoquée par la crise financière de 2008, les prix de l'immobilier atteignent à nouveau des sommets au Royaume-Uni, où l'on redoute l'émergence d'une nouvelle bulle.

Une situation due principalement à l'envol des prix des logements.

Résultat, selon l'association des banquiers britanniques, les prêts immobiliers se sont inscrits en août à leur plus haut niveau depuis 2009, tandis que le nombre d'agents immobiliers n'a jamais été aussi important.

De quoi faire ressurgir le spectre d'une nouvelle bulle immobilière. D'autant plus que le gouvernement du conservateur David Cameron est en train de

mettre en place un dispositif, baptisé « Help to buy », pour soutenir le marché.

A travers ce mécanisme, l'Etat peut prêter à l'acheteur jusqu'à 20 % du prix d'un bien immobilier d'une valeur allant jusqu'à 600 000 livres.

Un dispositif aussi explosif que le furent les « subprimes » aux Etats-Unis, qui ont été le détonateur de la crise qui secoue encore aujourd'hui la planète.

La Banque d'Angleterre multiplie les avertissements. La « Vieille Dame » de Threadneedle Street (le surnom donné à la banque centrale britannique) « est consciente du risque d'une hausse insoutenable des prix et des crédits », reconnaît, impuissant, son nouveau gouverneur, Mark Carney.

Le contrat de travail "zéro heure" plébiscité par les patrons

Plus d'un million de travailleurs britanniques seraient sous ce type de « contrat de travail », dit « zéro heure ». Salariés et syndicats dénoncent la précarité associée à de tels contrats sans durée minimale de travail.

L'institut britannique Chartered Institute of Personnel and Development a calculé en effet qu'un million de personnes, soit quatre fois plus que les données officielles, étaient soumises à ce régime, qui permet aux entreprises de recruter des salariés pour le nombre d'heures dont elles ont besoin, sans autre obligation.

Deux autres statistiques sont venues nourrir le débat. Plus du quart d'un échantillon de 600 employeurs interrogés par le Recruitment and Employment Confederation, le lobby de l'industrie du recrutement, ont recours au « zéro heure ». L'association Resolution Foundation a, de son côté, calculé que le salaire horaire moyen en contrat zéro heure était de 40 % inférieur à celui constaté pour un emploi traditionnel.

rie, et dans une moindre mesure dans la distribution, font face à une instabilité de leurs revenus et de leur emploi du temps. D'autant que beaucoup doivent s'engager à être disponibles à tout moment.

Une grève a éclaté fin août chez le boulanger britannique Hovis (boulangerie industrielle) contre le recours à des travailleurs temporaires sans conditions d'horaires spécifiques, presque immédiatement après le licenciement économique de trente salariés. La maison mère a expliqué vouloir adapter la force de travail à la demande.

DISPONIBLES À TOUT MOMENT
Les salariés concernés, dans les secteurs de la restauration (presque tous les employés de McDonald's) et l'hôtellerie,



ESPAGNE

Tandis qu'on nous parle d'"embellie espagnole", l'austérité au menu du budget 2014 présenté par le gouvernement Rajoy

Le gouvernement espagnol vient d'adopter son projet de budget 2014, qui gardera le cap sur l'austérité, fonctionnaires et retraités étant les premiers frappés de plein fouet.

Parmi les mesures annoncées : un nouveau gel des salaires des employés publics et une modification du calcul des pensions de retraite, qui ne seront plus indexées sur l'inflation.

Ce budget « sera le plus ennuyeux de ces dernières années », tranche, mercredi, l'éditorial du quotidien économique *Cinco Dias*, car « il semblera le frère jumeau de celui de cette année ».

En effet, sous pression de l'Union européenne et du FMI, l'Espagne s'est engagée à marche forcée dans une brutale politique de rigueur. Le programme d'économies prévoit 150 milliards d'euros de coupes budgétaires drastiques d'ici 2014, notamment dans la santé et l'éducation, ce qui suscite un désarroi social, dans un contexte de chômage record (26,3 %).

De même, le budget inclura certainement la hausse de 10 à 21 % de la TVA dans la santé.

Et les 2,6 millions d'employés administratifs vont voir leur salaire gelé pour la quatrième année consécutive.

A cela s'ajoute l'annonce d'une profonde « réforme » des retraites, qui sera approuvée en même temps que le budget. Réforme qui supprimerait l'indexation des pensions sur l'inflation.

Les Commissions ouvrières (CCOO), l'une des confédérations syndicales, ont chiffré la perte de pouvoir d'achat qu'occasionnerait cette réforme : entre 14,8 % et 28,3 % en quinze ans.

PORTUGAL

Des milliers de retraités manifestent à Lisbonne contre la baisse de leur pouvoir d'achat



Des milliers de retraités ont manifesté le 25 septembre dernier à Lisbonne, pour s'opposer à la baisse de leur pouvoir d'achat résultant des coupes dans leurs pensions.

« Voleurs ! », « Menteurs ! », « Non au vol de nos retraites ! », ont scandé, dans le centre de la capitale portugaise, des retraités de la fonction publique, qui s'étaient rassemblés à l'appel de plusieurs syndicats et mouvements de retraités.

Les manifestants ont crié leur colère contre le projet du gouvernement qui envisage, l'année prochaine, des baisses pouvant aller jusqu'à 10 % du montant des retraites des fonctionnaires de plus de 600 euros, et de repousser à 66 ans l'âge légal de départ à la retraite pour tous les salariés.

Ces mesures s'inscrivent dans le cadre des réformes que le Portugal s'est engagé à soumettre à ses créanciers de la troïka (FMI, Commission européenne, BCE), qui ont entamé, le 16 septembre dernier, un nouvel examen des mesures d'austérité.

« Nous manifestons contre les coupes injustes que le gouvernement s'apprête encore une fois à appliquer aux retraites des fonctionnaires », explique Maria de Fatima Canavezes, coordinatrice nationale des retraités de la CGTP, la principale confédération syndicale portugaise, qui a participé à cette mobilisation.

Un peu plus loin, Odete Azevedo, une ancienne employée de Portugal Telecom, se plaint de la baisse brutale de son niveau de vie. « Ma retraite est déjà passée de 1 600 à 1 300 euros », confie-t-elle, désespérée ; elle doit subvenir aux besoins de ses deux filles, de 26 et 30 ans, sans emploi.